



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2011-2012

DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ENVIRONNEMENT ET PARCS

MOT DU MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus relativement aux objectifs du Plan stratégique 2009-2014 du Ministère, aux actions prévues dans son plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012 et aux engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

De plus, ce rapport fournit de l'information sur l'utilisation des ressources et le respect des exigences législatives et gouvernementales. Il rend compte également des résultats du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,



Daniel Breton
Québec, le 1^{er} novembre 2012

MOT DE LA

SOUS-MINISTRE

Monsieur Daniel Breton
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Monsieur le Ministre,

Je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Ce document fait état des réalisations du Ministère en présentant les résultats obtenus au regard des objectifs de son plan stratégique 2009-2014, des actions prévues dans son plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012 et des engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Il présente également les résultats du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec. Enfin, il contient une déclaration portant sur la fiabilité de l'information fournie et un rapport de validation de la Direction de la vérification interne.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,



Diane Jean
Québec, le 31 octobre 2012

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION DE LA SOUS-MINISTRE	1
RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE	2
FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2011-2012	3
1. PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	5
La mission, la vision et les valeurs	5
2. RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2011-2012.....	8
Les résultats du Plan stratégique 2009-2014	8
Les résultats des plans d'action des centres d'expertises	17
Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ)	17
Le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ)	18
Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	19
3. UTILISATION DES RESSOURCES.....	24
Les ressources humaines	24
Les ressources financières.....	25
Les ressources informationnelles	28
4. EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES	29
L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.....	29
La simplification réglementaire et administrative.....	30
Les changements climatiques	30
La Politique de financement des services publics.....	31
L'accès à l'égalité en emploi.....	31
L'emploi et la qualité de la langue française dans l'administration.....	34
Les bonis au rendement.....	34
5. DÉVELOPPEMENT DURABLE	35
Les résultats relatifs au Plan d'action de développement durable 2008-2013	35
Le suivi des recommandations du Commissaire au développement durable.....	53

6. CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC	57
La déclaration de la direction sur la fiabilité de l'information	57
Le suivi des indicateurs de performance	58
L'utilisation des ressources	61
7. CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC	65
La déclaration de la direction sur la fiabilité de l'information	65
Le suivi des indicateurs de performance	66
L'utilisation des ressources	68
ANNEXE 1	72

DÉCLARATION DE LA SOUS-MINISTRE

Les résultats et l'information contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données et des explications qui y sont présentées.

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables ont été maintenus de manière à assurer l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2009-2014, la concrétisation des actions présentées dans le plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le respect des engagements de sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, la mise en place des actions ciblées dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013, ainsi que la réalisation des objectifs inscrits dans la convention de performance et d'imputabilité et le plan d'action 2011-2012 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec.

La Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats, des explications et de l'information présentés dans ce rapport annuel de gestion, et produit un rapport de validation. De plus, les membres du comité exécutif du Ministère ont approuvé le présent document.

À mon avis, les résultats et les renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

- correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2012;
- donnent une image fidèle de la mission, de la vision, des valeurs, des domaines d'activité, de la clientèle, des services, des partenaires et de la structure administrative du Ministère;
- présentent les objectifs visés, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats qui leur sont associés ainsi que des données sur l'utilisation des ressources;
- fournissent l'information au regard des exigences législatives et gouvernementales.

La sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,



Diane Jean
Québec, le 31 octobre 2012

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION

DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et des autres informations présentés dans le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur notre examen.

Les travaux ont été effectués conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Ils ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de nos travaux, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La secrétaire générale et directrice de la vérification interne,



Caroline Drouin, MBA
Québec, le 30 octobre 2012

FAITS SAILLANTS

DE L'EXERCICE 2011-2012

La lutte contre les changements climatiques

Le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre a été édicté en décembre 2011. Ce règlement constitue l'assise de la participation du Québec au marché du carbone régional nord-américain.

La réduction de la pollution atmosphérique

Le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère est entré en vigueur le 30 juin 2011. Ce règlement accroît le niveau de protection de la qualité de l'air par la réduction et le contrôle des contaminants atmosphériques.

La gestion des matières résiduelles

La Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, a été sanctionnée le 13 juin 2011. En outre, le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, entré en vigueur le 14 juillet 2011, étend aux produits électroniques, aux lampes au mercure et aux piles l'application de l'approche de la responsabilité élargie des producteurs.

La gestion durable de l'eau

Le Règlement sur la qualité de l'eau potable a été modifié. Édicté en février 2012, le nouveau règlement permet de maintenir l'accès des Québécois à une eau potable de première qualité.

Le régime de sanctions de la Loi sur la qualité de l'environnement

La Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect est entrée en vigueur le 4 novembre 2011. Les modifications apportées introduisent un nouveau régime de sanctions administratives pécuniaires et pénales ainsi que de nouveaux pouvoirs d'ordonnance afin d'accroître le niveau de sécurité environnementale par des moyens de contrôle accrus. Les sanctions administratives pécuniaires sont entrées en vigueur le 1^{er} février 2012.



1

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

LA MISSION, LA VISION ET LES VALEURS

La mission

Assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Deux sociétés d'État et un organisme public appuient le Ministère dans la réalisation de sa mission. La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) promeut la mise en valeur des matières résiduelles. La Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) s'occupe de la gestion de certains territoires naturels, des parcs nationaux, des réserves fauniques et des équipements touristiques qui lui sont confiés. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) remplit des mandats d'enquête et de consultation.

La vision

Miser sur le respect de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable avec la collaboration de ses partenaires.

Les valeurs

Le Ministère appuie son action sur la créativité de ses employées et de ses employés, et sur des valeurs d'équité, de rigueur, de responsabilité, de transparence et de respect. En outre, le Ministère compte parmi ses effectifs des employés engagés et passionnés qui ont à coeur la mission de l'organisation.

Les domaines d'activité

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

- Élabore et met en œuvre des politiques, des lois, des règlements et des programmes;
- Coordonne la démarche gouvernementale de développement durable dans l'administration publique;
- Élabore et met en œuvre des stratégies de lutte contre les changements climatiques et des stratégies d'adaptation à ces changements ainsi que coordonne la démarche gouvernementale en matière de lutte aux changements climatiques;
- Agit pour protéger les écosystèmes et la biodiversité du territoire québécois;
- Développe un réseau d'aires protégées comprenant notamment des parcs nationaux et contribuant à sauvegarder des espèces floristiques menacées ou vulnérables, de même que leur habitat;
- Contrôle l'application des lois et des règlements en matière de protection de l'environnement;
- Gère le domaine hydrique du Québec, notamment par l'exploitation de barrages publics, et effectue la surveillance de la sécurité des barrages dans le cadre des activités du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ);
- Contrôle et réalise les analyses environnementales requises pour l'application de la réglementation environnementale et pour la conservation des ressources dans le cadre des activités du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ);
- Acquiert des connaissances sur les écosystèmes et leurs composantes;
- Entretient des relations et conclut des ententes sur le plan intergouvernemental et international dans les champs liés à l'environnement.

La clientèle

La clientèle du Ministère est constituée des citoyens et citoyennes, des entreprises, des municipalités, des organismes ainsi que des organismes publics.

Les services

Le Ministère offre plusieurs services à sa clientèle :

- La délivrance des autorisations environnementales et des permis;
- Le traitement des urgences environnementales;
- Le traitement des plaintes à caractère environnemental;
- Les analyses environnementales;
- L'accréditation ou la reconnaissance des experts;
- L'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement;
- L'accompagnement des ministères et organismes dans leur démarche de développement durable;
- Le soutien financier à des organismes et à des projets environnementaux;
- L'information et la documentation sur les questions relatives à l'environnement, à la biodiversité et au développement durable.

Les partenaires

Le Ministère a travaillé en 2011-2012 en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère des Transports, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau, le ministère des Finances ainsi qu'avec des organismes gouvernementaux et des municipalités. Il entretient des relations avec des organismes environnementaux et des organismes de conservation, des universités, des centres de recherche et des associations représentatives des milieux municipal, industriel et agricole.

En outre, le Ministère prend part aux forums canadiens sur l'environnement, dont le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, et à des forums internationaux traitant de questions environnementales, notamment la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs et la Commission des Grands Lacs, et de questions de biodiversité, comme le Secrétariat des Nations Unies sur la diversité biologique. Il participe également aux travaux de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO au sein de la délégation permanente du Canada. Par ailleurs, le Ministère poursuit des échanges bilatéraux avec les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario ainsi que des États américains (Maine, Vermont, New York) en vertu d'ententes de collaboration concernant les impacts environnementaux transfrontaliers.

Le Québec a établi des partenariats internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques. En plus d'être membre, depuis 2007, du Climate Group et du Climate Registry, il a adhéré en 2008 à la Western Climate Initiative et à l'International Carbon Action Partnership. Le Québec a également signé, en 2008, un protocole de coopération avec l'Ontario à l'égard du développement du marché du carbone au Canada et il est observateur de la Regional Greenhouse Gas Initiative, une mesure nord américaine. Enfin, il est devenu membre, en février 2010, du Réseau de gouvernements régionaux pour un développement durable (NRG4SD), au sein duquel il pilote le dossier de la reconnaissance du rôle des États fédérés et des gouvernements régionaux en matière de lutte contre les changements climatiques au sein des organisations onusiennes.

La structure administrative

Le Ministère est composé du Bureau de la sous-ministre, de cinq directions générales, du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) et du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ). En outre, des directions régionales desservent les 17 régions administratives du Québec. Celles-ci constituent la porte d'entrée pour toute personne ou entreprise qui désire communiquer avec le Ministère. L'organigramme du Ministère est présenté en annexe.



2

RÉSULTATS DE L'EXERCICE

2011-2012

Cette section présente les résultats obtenus par le Ministère au regard de son plan stratégique 2009-2014, de son plan annuel de gestion des dépenses et de la déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du Ministère, ainsi que des résultats obtenus au regard des plans d'action du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec.

LES RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014

Orientation 1 : Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable

Le Ministère a le mandat de coordonner la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. En 2011-2012, il a instauré les mécanismes et les outils nécessaires à la préparation du bilan de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 ainsi qu'à celle du rapport de l'application de la Loi sur le développement durable.

Objectif stratégique 1.1	Produire, avec ses partenaires gouvernementaux, le rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable
Indicateur	Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable produit (cible : 2013)
Résultats 2011-2012	<p>En cours</p> <p>La troisième collecte des indicateurs annuels de performance administrative a été effectuée pour l'année 2010-2011.</p> <p>Un document de vulgarisation de la première liste d'indicateurs de développement durable a été diffusé en 2011 par le Ministère. Ce geste s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la Commission des transports et de l'environnement.</p>

Orientation 2 : Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le Québec a réalisé diverses actions en matière de lutte contre les changements climatiques. Ainsi, le Ministère a coordonné la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. Il a poursuivi l'élaboration, avec ses partenaires gouvernementaux, d'un projet de plan d'action sur les changements climatiques pour la période 2013-2020 ainsi que d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques. En outre, il a développé des outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère ainsi que pour la mise en place d'un système conjoint de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

Objectif stratégique 2.1	Contribuer, avec ses partenaires gouvernementaux, à l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
Indicateur	Mesure de l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES fixée dans le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (cible : réduction de 6 % des émissions de GES par rapport au niveau de 1990 d'ici 2012)
Résultats 2011-2012	En cours Une réduction de 2,5 % a été observée par rapport au niveau de 1990 selon les données les plus récentes de 2009, publiées en 2011 dans l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre.
Indicateur	Nouveau plan d'action sur les changements climatiques pour la période 2013-2020 (cible : 2012)
Résultats 2011-2012	En cours <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'une première version du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. • Le cadre budgétaire du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques a fait l'objet de l'annonce d'un investissement de 2,7 milliards de dollars dans le cadre du Discours sur le budget du Québec 2012-2013.
Indicateur	Dispositions législatives et réglementaires élaborées pour un système conjoint de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de GES avec des partenaires nord-américains (cible : 2012)
Résultats 2011-2012	En cours <ul style="list-style-type: none"> • Le Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, visant l'harmonisation des règles de déclaration des émissions de GES avec les protocoles de la Western Climate Initiative et de l'Environmental Protection Agency a été édicté en décembre 2011. • Le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012. • Le décret relatif à l'établissement des plafonds annuels de droits d'émission de GES pour la période 2013-2020 a été publié à la Gazette officielle du Québec en décembre 2011 pour une consultation de 60 jours.

Objectif stratégique 2.2	Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie pour que la société puisse s'adapter aux impacts des changements climatiques
Indicateur	Projet de Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques élaboré (cible : 2011)
Résultats 2011-2012	En cours Un projet de Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques a été mis en ligne pour une consultation publique qui s'est tenue du 6 au 27 février 2012.

Objectif stratégique 2.3	Élaborer des outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère
Indicateur	Nombre d'outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère (cible : deux règlements en 2010)
Résultats 2011-2012	Cible atteinte <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère est entré en vigueur le 30 juin 2011. ▪ Le Ministère participe à la majorité des comités pancanadiens qui travaillent à l'élaboration du Système de gestion de la qualité de l'air au sein du Conseil canadien des ministres de l'Environnement.

Objectif stratégique 2.4	Consolider les réseaux de surveillance de la qualité de l'air et du climat
Indicateur	Pourcentage de réseaux de surveillance consolidés (cible : 85 % des réseaux en 2014)
Résultats 2011-2012	Cible atteinte Les réseaux de surveillance ont été consolidés dans une proportion de 92 %.

Orientation 3 : Assurer la conservation de la biodiversité

La création d'aires protégées sur les terres publiques et les terres privées ainsi que le développement du réseau des parcs nationaux constituent pour le Québec des moyens privilégiés de sauvegarder les écosystèmes représentatifs de la diversité biologique. Aussi, le Ministère a-t-il convenu de se doter d'une stratégie de conservation de la biodiversité sur le territoire du Québec afin de renforcer ses interventions dans ce domaine.

Objectif stratégique 3.1	Se doter d'une stratégie ministérielle de conservation de la biodiversité, notamment en étendant le réseau des aires protégées et en renforçant sa qualité
Indicateur	Stratégie de conservation de la biodiversité et plans d'action élaborés (cible : 2010)
Résultats 2011-2012	Cible atteinte Un projet de stratégie ministérielle de conservation de la biodiversité accompagné de quatre plans d'action spécifiques a été approuvé par le comité de direction du Ministère le 28 novembre 2011.

Indicateur	Degré d'atteinte des cibles déterminé dans le plan d'action sur les aires protégées, notamment celles qui touchent l'étendue du réseau et le renforcement de la qualité représentative de la biodiversité (cible : 12 % de la superficie du territoire québécois d'ici 2015) (cible : superficie privée triplée atteignant 420 km ² en 2014)
Résultats 2011-2012	<p>En cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2012, 8,35 % de la superficie du territoire québécois était constitué d'aires protégées à des fins de conservation de la biodiversité. • Au 31 mars 2012, 29 nouvelles réserves naturelles étaient reconnues, soit une superficie de 20,7 km². Cela porte la superficie totale des réserves naturelles du domaine privé à 113,8 km².
Indicateur	Atlas de la biodiversité du Québec nordique produit (cible : 2012)
Résultats 2011-2012	<p>En cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les analyses effectuées par le Consortium Ouranos et portant sur l'adaptation étaient terminées au 31 mars 2012 et le rapport était en cours de rédaction. • Les travaux portant sur le développement d'une méthodologie d'analyse de la biodiversité nordique se sont poursuivis. • Le programme de cartographie de la végétation de la portion sud du Nord québécois pour le secteur du complexe La Grande s'est poursuivi en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Orientation 4 : Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources

Afin de renforcer la protection de l'eau et des ressources, le Ministère a adopté une approche globale et concertée. À cette fin, il a poursuivi la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire du Québec méridional, y compris celle du fleuve Saint-Laurent. De plus, il travaille à l'élaboration d'une stratégie gouvernementale de protection des sources d'eau potable. Enfin, une gestion plus efficace et efficiente des matières résiduelles a été au cœur des préoccupations du Ministère.

Objectif stratégique 4.1	Élaborer des outils législatifs et réglementaires, et renforcer la gestion concertée et intégrée de l'eau pour l'ensemble du territoire du Québec méridional
Indicateur	Nombre d'outils législatifs et réglementaires en matière de gestion de l'eau (cible : un projet de loi et deux règlements en 2009)
Résultats 2011-2012	<p>Cible atteinte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Règlement concernant le cadre d'autorisation de certains projets de transfert d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2011. • Le Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau est également entré en vigueur le 1^{er} septembre 2011. • Le projet de Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection a fait l'objet d'une consultation publique qui s'est tenue du 28 décembre 2011 au 29 février 2012.

Indicateur	Nombre d'organismes de gestion de l'eau mis en place (cible : de 33 à 40 en 2010)
Résultats 2011-2012	Cible atteinte en 2010-2011
Indicateur	Taux d'approbation des plans directeurs de l'eau (cible : 85 % des plans approuvés en 2014)
Résultats 2011-2012	En cours Les 33 organismes de bassin versant créés lors de la première phase ont tous déposé leur plan directeur de l'eau. Au 31 mars 2012, 24 des plans directeurs déposés avaient été approuvés, soit 73 % des plans directeurs pour les organismes de bassins versants de la première phase.
Indicateur	Nouvelle entente Canada-Québec sur la gestion intégrée du Saint-Laurent élaborée (cible : 2010)
Résultats 2011-2012	Cible atteinte L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026 a été signée le 29 novembre 2011.
Objectif stratégique 4.2	Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable
Indicateur	Stratégie gouvernementale de protection des sources d'eau potable élaborée (cible : 2012)
Résultats 2011-2012	En cours Un projet de stratégie a été soumis pour consultation interministérielle.
Objectif stratégique 4.3	Améliorer et partager les connaissances sur l'eau
Indicateur	Superficie du territoire du Québec municipalisé couvert par le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (cible : 50 % du territoire municipalisé en 2014)
Résultats 2011-2012	En cours Six nouveaux projets en 2011-2012 dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines permettront, à terme, de couvrir 77 % du territoire municipalisé.
Indicateur	Rapport sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques produit (cible : 2014)
Résultats 2011-2012	En cours La collecte des données nécessaires à l'élaboration de l'architecture d'information a été complétée.
Indicateur	Mise en ligne du portail des connaissances sur l'eau (cible : 2011)
Résultats 2011-2012	En cours Le dossier d'affaires est réalisé.

Objectif stratégique 4.4	Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles pour éviter le gaspillage et la dégradation des ressources
Indicateur	Nouvelle politique et premier plan d'action quinquennal élaborés (cible : 2009)
Résultats 2011-2012	Cible atteinte La Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été sanctionnée le 13 juin 2011. Le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises a été édicté et publié à la Gazette officielle du Québec le 29 juin 2011. Le règlement est entré en vigueur le 14 juillet 2011.
Indicateur	Degré d'atteinte de la cible déterminée dans le plan d'action, notamment celle qui concerne la quantité de matières éliminées par personne (cible : 700 kg par personne de matières éliminées d'ici 2015)
Résultats 2011-2012	En cours La quantité de matières résiduelles par personne au Québec est de 810 kg pour l'année de référence 2008, selon le plus récent bilan de gestion des matières résiduelles, publié en 2009 par RECYC-QUÉBEC.

Orientation 5 : Améliorer la sécurité environnementale

Le Ministère a poursuivi la modernisation de la gestion des barrages publics et leur adaptation aux changements climatiques ainsi que ses efforts pour améliorer l'efficacité du contrôle environnemental. De plus, le Ministère a poursuivi ses travaux afin de développer des connaissances scientifiques sur les contaminants d'intérêt émergent.

Objectif stratégique 5.1	Moderniser la gestion des barrages publics pour accroître leur sécurité relativement aux événements climatiques
Indicateur	Nombre de barrages publics ayant fait l'objet d'une évaluation de sécurité (cible : 160 barrages en 2014)
Résultats 2011-2012	En cours 132 évaluations de sécurité ont été réalisées au 31 mars 2012, soit 83 % de la cible.

Objectif stratégique 5.2	Élaborer des dispositions législatives et améliorer l'efficacité du contrôle environnemental
Indicateur	Dispositions législatives en matière de sanctions pénales et de pénalités administratives élaborées (cible : 2013)
Résultats 2011-2012	Cible atteinte La Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été adoptée le 4 octobre 2011. Les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 4 novembre 2011, à l'exception des sanctions administratives pécuniaires, qui sont entrées en vigueur le 1 ^{er} février 2012.

Indicateur	Nombre de nouveaux programmes d'inspection basés sur le risque (cible : cinq nouveaux programmes en 2014)
Résultats 2011-2012	<p>En cours</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quatre programmes de contrôle basés sur le risque ont été mis en œuvre. <ul style="list-style-type: none"> - Trois programmes d'inspection visant des lieux d'élimination de matières résiduelles. - Un programme d'inspection portant sur les systèmes de distribution de l'eau potable. ▪ Les travaux de développement de nouveaux programmes de contrôle basés sur le risque se poursuivent.
Objectif stratégique 5.3	Améliorer le traitement des demandes d'autorisation ministérielle en renforçant l'analyse de certains types de projets par la prise en compte d'objectifs environnementaux
Indicateur	Types de projets retenus qui seront analysés sur la base d'objectifs environnementaux (cible : 2011)
Résultats 2011-2012	<p>Cible atteinte</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets liés à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schiste. ▪ Projets liés à la gestion des eaux pluviales. ▪ Projets liés à la gestion du bois traité. ▪ Projets liés au compostage et à la biométhanisation.
Objectif stratégique 5.4	Accroître les connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent, leur comportement et leurs effets sur les écosystèmes pour améliorer leur gestion environnementale
Indicateur	Programmation des activités d'acquisition des connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent élaborée (cible : 2011)
Résultats 2011-2012	<p>Cible atteinte en 2009-2010</p> <p>La programmation des activités d'acquisition de connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent est en phase de mise en œuvre. En 2011-2012, le Ministère a mené une dizaine de travaux de nature technique et scientifique de même que cinq activités de transfert de connaissances liées à cette problématique.</p>

Orientation 6 : Améliorer l'offre de services et les façons de faire

Le Ministère a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer de façon continue la qualité de sa prestation de services et d'optimiser ses façons de faire.

Objectif stratégique 6.1	Améliorer la prestation électronique de services
Indicateur	Outils Web améliorés pour favoriser la promotion, la sensibilisation, l'éducation et l'information à l'égard des enjeux environnementaux québécois (cible : 2011)
Résultats 2011-2012	En cours Ce projet a été élargi au cours de l'exercice pour viser une refonte complète du site Web ministériel. Les travaux réalisés à ce jour pour l'espace citoyens serviront de base à cette refonte.
Indicateur	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'au moins un service Web (cible : 2012)
Résultats 2011-2012	En cours Le service transactionnel permettant aux entreprises de produire leur déclaration de prélèvement d'eau fait l'objet d'une mesure du niveau de satisfaction de sa clientèle. À cette fin, un sondage a été mis en ligne au début de 2012. Les résultats seront disponibles au cours de l'exercice 2012-2013.
Indicateur	Nombre de nouveaux produits interactifs et transactionnels (par année)
Résultats 2011-2012	Douze prestations électroniques de services de type interactionnel et une de type transactionnel ont été mises en ligne en 2011-2012.
Indicateur	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'au moins un produit interactif (cible : 2013)
Résultats 2011-2012	Non évalué
Indicateur	Mise en place, avec ses partenaires gouvernementaux, d'un guichet unique d'accès à l'information, aux produits et aux services de nature environnementale (cible : 2012)
Résultats 2011-2012	Projet abandonné Le Ministère a mis en priorité le développement du Portail des connaissances sur l'eau.

Objectif stratégique 6.2	Favoriser l'utilisation d'instruments économiques pour atteindre les objectifs environnementaux de façon plus efficace et à un moindre coût
Indicateur	Nombre d'entreprises et de municipalités visées par un nouvel instrument économique ou par une nouvelle application d'instruments économiques existants (par année)
Résultats 2011-2012	<ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2012, 1 055 municipalités locales avaient bénéficié du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. • Au 31 mars 2012, 268 entreprises d'huiles et de liquides de refroidissement et 55 entreprises de peinture étaient visées par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.
Objectif stratégique 6.3	Élaborer des propositions de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement
Indicateur	Projet de loi élaboré (cible : d'ici 2014)
Résultats 2011-2012	La Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été adoptée le 4 octobre 2011.
Objectif stratégique 6.4	Se doter d'un plan ministériel pour assurer la pérennité du savoir et la disponibilité de l'expertise dans un contexte de mobilisation du personnel
Indicateur	Plan d'action ministériel relatif aux stratégies de transfert des connaissances et de l'expertise élaboré (cible : 2010)
Résultats 2011-2012	Cible atteinte en mai 2010
Indicateur	Taux de réalisation des activités prévues au plan d'action (cible : 75 %)
Résultats 2011-2012	Les activités prévues dans le plan d'action ont été réalisées dans une proportion de 70 %.

LES RÉSULTATS DES PLANS D'ACTION DES CENTRES D'EXPERTISES

Cette section présente les résultats des plans d'action 2011-2012 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) et du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ). En outre, le lecteur trouvera aux sections 6 et 7 des précisions sur le suivi des indicateurs de performance ainsi que sur l'utilisation des ressources de ces deux unités visées par une convention de performance et d'imputabilité.

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ)

Assurer le maintien de l'expertise scientifique et technique

Le CEAEQ a reconduit l'offre de service de 2010-2011 pour répondre aux besoins des directions du Ministère. Afin d'optimiser son offre de service au Ministère, le CEAEQ a entrepris une réorganisation des activités des divisions de chimie inorganique des laboratoires de Laval et de Québec.

Développer l'expertise scientifique et technique dans de nouveaux créneaux

Le CEAEQ développe une expertise multidisciplinaire concernant les problématiques environnementales dans des domaines de pointe. À cette fin, trois comités ont été mis sur pied. Ils couvrent les domaines des radionucléides, des hydrocarbures et de la contamination de l'air. De plus, dans le cadre des travaux des comités, le CEAEQ a établi des partenariats avec l'Université Laval, le Centre de recherche industrielle du Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

En outre, le CEAEQ recherche des occasions d'offrir son expertise afin de générer des revenus autonomes. Ainsi, des efforts ont été déployés pour notamment pour développer une expertise dans le domaine des matériaux de référence pour des essais d'aptitudes, afin d'évaluer la compétence de laboratoires publics pour des analyses microbiologiques et chimiques visant à évaluer l'innocuité des aliments.

Réviser le cadre financier du CEAEQ

Afin d'établir une tarification qui reflète davantage les coûts de ses produits et de ses services, le CEAEQ a adopté un plan de mise en application d'une comptabilité par activités. Un projet pilote a permis au CEAEQ de mettre cette approche à l'essai.

Réviser les processus d'affaires

Le CEAEQ a entrepris l'intégration de ses services à la clientèle de Laval et de Québec. À cette fin, un poste est spécialement consacré à l'harmonisation des processus, à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations ainsi qu'au maintien de la qualité du service à la clientèle.

Le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ)

Gérer les barrages publics

Le CEHQ a atteint son objectif de procéder à l'évaluation de la sécurité de 25 barrages en 2011-2012. Il avait procédé à 50 vérifications en 2010-2011. Il a également effectué des travaux de mise aux normes de 18 barrages, comparativement à 30 en 2010-2011. De plus, le CEHQ a élaboré en novembre 2011 un programme de sécurité, conformément à la Loi sur la sécurité des barrages, visant les barrages dont l'administration et la gestion relèvent de la Direction des barrages publics. Enfin, le CEHQ a procédé à l'arasement d'un seul barrage non essentiel à la mission de l'État. En 2010-2011, le CEHQ avait arasé 5 barrages non essentiels à la mission de l'État.

Gérer le domaine hydrique de l'État

Le CEHQ a inscrit au système de gestion des droits consentis, le Système terrier hydrique, 119 droits ayant été publiés au Registre du domaine de l'État par le ministère Ressources naturelles et de la Faune.

Administrer la Loi sur la sécurité des barrages

Le CEHQ a réalisé 429 inspections et visites de vérification de la conformité de barrages en 2011-2012, comparativement à 525 en 2010-2011. Le dépassement de la cible de 250 inspections et visites s'explique par la poursuite du programme de révision des données contenues dans le Répertoire des barrages en ce qui a trait aux barrages à faible contenance.

Connaissance et expertise hydrique

Le CEHQ a atteint ses trois objectifs en ce qui concerne la connaissance et l'expertise hydrique. En effet, il a terminé les travaux d'écrêtage des hauts-fonds à l'entrée de la rivière des Mille-Îles en octobre 2011. Il a conçu une plateforme de modélisation hydrologique des bassins versants pour la détermination des impacts cumulatifs des prélèvements en eau qui est disponible depuis mars 2012. Enfin, il a réalisé un atlas illustrant les impacts des changements climatiques sur le régime hydrique des tributaires du fleuve Saint-Laurent compris entre Québec et Montréal.

Santé et sécurité au travail

Le CEHQ a adopté un programme de prévention en mars 2012 qui permet de poursuivre l'amélioration du plan de santé et de sécurité au travail.

Formation du personnel

Le CEHQ a organisé une formation de deux jours (15 et 16 novembre 2011) portant sur la sécurité des barrages en partenariat avec Hydro-Québec. Soixante-dix ingénieurs et techniciens experts du CEHQ ont participé à la formation. Tous les ingénieurs ont reçu une attestation qui leur permettra de faire reconnaître cette activité dans le cadre du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.

LES RÉSULTATS RELATIFS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, le Ministère définit les normes de service auxquelles il s'engage. Chaque engagement fait l'objet d'un suivi de la performance ministérielle par rapport aux indicateurs établis.

Engagements généraux

Engagement 1	Communiquer avec vous dans un délai maximal d'un jour ouvrable lorsque vous laissez un message dans une boîte vocale
Indicateur	Pourcentage des appelants joints dans un délai d'un jour ouvrable ou moins
Résultats 2004-2005	62 %
Résultats 2007-2008	68 %
Résultats 2010-2011	56 %

Le Ministère a diffusé quatre capsules d'information en 2010-2011 sur son site intranet. Ces capsules portent sur les bonnes pratiques en matière de service à la clientèle, en particulier sur les communications par téléphone, et ont pour but d'inciter ses employés à rappeler les clients qui ont laissé un message dans une boîte vocale dans un délai maximal d'un jour ouvrable.

Engagement 2	Vous assurer de pouvoir parler à une personne, si vous le désirez, quand vous appelez aux heures d'ouverture de nos bureaux
Indicateur	Pourcentage des appelants ayant obtenu l'aide d'une personne directement ou après avoir appuyé sur le zéro
Résultats 2004-2005	95 %
Résultats 2007-2008	93 %
Résultats 2010-2011	85 %

Engagement 3	Vous répondre ou vous adresser un accusé de réception dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de votre demande écrite
Indicateur	Pourcentage des demandes écrites pour lesquelles le nombre de jours ouvrables entre la réception de la demande et l'envoi de l'accusé de réception ou de la réponse est inférieur ou égal à cinq
Résultats 2009-2010	89 %
Résultats 2010-2011	95 %
Résultats 2011-2012	89 %

Accueil et renseignements

Engagement 4	Vous offrir un service d'accueil et de renseignements dans toutes les régions du Québec
Indicateur	Pourcentage des directions régionales offrant un service d'accueil et de renseignements
Résultats 2009-2010	100 %
Résultats 2010-2011	100 %
Résultats 2011-2012	100 %

Engagement 5	Vous répondre en moins de 30 secondes lorsque vous acheminez un appel à notre centre d'information
Indicateur	Pourcentage des appels auxquels on a répondu en moins de 30 secondes au centre d'information
Résultats 2009-2010	95 %
Résultats 2010-2011	95 %
Résultats 2011-2012	93 %

Accessibilité à l'information

Engagement 6	Vous offrir sur notre site Web l'information concernant nos lois, nos règlements, nos politiques et nos programmes dès leur annonce officielle
Indicateur	Pourcentage de cas où l'information sur les lois, les règlements, les politiques ou les programmes est offerte sur le site Web du Ministère dès leur annonce officielle
Résultats 2009-2010	100 %
Résultats 2010-2011	100 %
Résultats 2011-2012	100 %

Engagement 7	Vous offrir également sur notre site Web des études, des recherches et des rapports relatifs à l'état et à la gestion de l'environnement, produits par le Ministère
Indicateur	Nombre de produits publiés sur le site Web du Ministère
Résultats 2009-2010	43 produits (résultats cumulatifs : 182 produits)
Résultats 2010-2011	48 produits (résultats cumulatifs : 230 produits)
Résultats 2011-2012	35 produits (résultats cumulatif : 265 produits)

Plaintes à caractère environnemental

Engagement 8	Vous informer des suites qui seront données à votre plainte à caractère environnemental dans les 10 jours ouvrables suivant sa réception Vous donner une rétroinformation touchant les résultats découlant des actions prises dans les 40 jours ouvrables suivant la réception de votre plainte à caractère environnemental
Indicateur	Pourcentage des plaignants informés de l'intervention prévue dans les 10 jours ouvrables
Résultats 2009-2010	95 %
Résultats 2010-2011	95 %
Résultats 2011-2012	92 %
Indicateur	Pourcentage des plaignants informés des résultats de l'intervention dans les 40 jours ouvrables
Résultats 2009-2010	87 %
Résultats 2010-2011	90 %
Résultats 2011-2012	85 %

Interventions d'Urgence-Environnement

Engagement 9	Dans le cas de situations nécessitant une intervention immédiate, vous fournir un service d'urgence environnementale 24 heures par jour et 7 jours par semaine, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement
Indicateur	Pourcentage des heures de disponibilité du service Urgence-Environnement
Résultats 2009-2010	100 %
Résultats 2010-2011	100 %
Résultats 2011-2012	100 %

Demandes d'autorisation et de permis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

Engagement 10	Vous informer du nom de la personne responsable de votre dossier dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de votre demande en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)
Indicateur	Pourcentage des demandes en vertu de la LQE pour lesquelles un accusé de réception a été envoyé dans un délai de cinq jours ouvrables
Résultats 2009-2010	95 %
Résultats 2010-2011	93 %
Résultats 2011-2012	93 %

Engagement 11	Vous délivrer une réponse officielle dans les 75 jours suivant la réception de votre demande d'autorisation ou de permis pour les projets qui ne sont pas soumis à la procédure d'évaluation environnementale
Indicateur	Pourcentage des demandes d'autorisation réglées en 75 jours
Résultats 2009-2010	89 %
Résultats 2010-2011	91 %
Résultats 2011-2012	88 %

Projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour le Québec méridional

Engagement 12	Vous transmettre la directive sur l'étude d'impact que vous devez réaliser, de même que l'information concernant le cheminement de votre dossier, dans les 30 jours suivant le dépôt de votre avis de projet
Indicateur	Pourcentage des directives transmises en moins de 30 jours (par année)
Résultats 2009-2010	88 %
Résultats 2010-2011	73 %
Résultats 2011-2012	90 %

Accréditation des laboratoires d'analyse environnementale

Engagement 13	Vous assurer de la compétence des laboratoires accrédités par le Ministère à fournir une information de qualité dans leurs domaines d'accréditation
Indicateur	Pourcentage des laboratoires faisant l'objet d'un audit biennal
Résultats 2007, 2008 et 2009	100 %
Résultats 2009, 2010 et 2011	90 %
Résultats 2011, 2012 et 2013	Le cycle en cours se termine en 2013.
Indicateur¹	Pourcentage des laboratoires faisant l'objet d'une évaluation annuelle de la performance analytique
Résultats 2010, 2011 et 2012	100 %

1 L'indicateur du suivi de l'engagement concernant les évaluations de la performance analytique est calculé selon l'année civile depuis 2007.

Plaintes sur la qualité des services

Engagement 14	Le Bureau des plaintes sur la qualité des services s'engage à tout mettre en œuvre pour traiter votre demande dans les 20 jours ouvrables suivant sa réception. Dans l'éventualité où ce délai ne pourrait être respecté, nous nous engageons à vous en informer.
Indicateur	Pourcentage de plaintes traitées dans un délai de 20 jours ouvrables
Résultats 2010-2011	92 %
Résultats 2011-2012	94 %
Indicateur	Pourcentage de plaintes pour lesquelles le plaignant a été informé du retard dans le traitement de sa plainte
Résultats 2010-2011	100 %
Résultats 2011-2012	100 %



3

UTILISATION DES RESSOURCES

LES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2012, l'effectif autorisé totalisait 1 716 exprimés en équivalents temps complet (ETC) comparativement à 1 717 en 2010-2011.

Effectif autorisé exprimé en équivalents temps complet

	Effectif autorisé
2009-2010	1 719
2010-2011	1 717
2011-2012	1 716

Effectif utilisé par statut d'emploi exprimé en équivalents temps complet

	Réguliers	Occasionnels	Total
2009-2010	1 358,5	353,6	1 712,1
2010-2011	1 374,5	346,7	1 721,2
2011-2012	1 379,0	344,2	1 723,2

Dépenses de formation et de développement du personnel

Conformément au plan de réduction et de contrôle des dépenses, des mesures ont été mises en œuvre depuis l'exercice 2010-2011 afin de les réduire. Ainsi, les dépenses de formation sont passées de 2,1 millions de dollars en 2009-2010 à 1,3 million de dollars en 2011-2012, soit une diminution de 36 %. Celle-ci s'est répercutée sur la proportion de la masse salariale et le nombre de jours consacrés à de la formation comme l'illustrent les deux prochains tableaux.

Évolution des dépenses de formation et de développement du personnel

Année ⁽¹⁾	Proportion de la masse salariale (%)	Jours de formation par personne	Montants alloués par personne
2009	1,2	3,7	1 104 \$
2010	1,6	4,3	1 279 \$
2011	1,0	3,1	902 \$

¹ Calculé selon l'année civile.

Jours de formation et de développement du personnel par catégories d'emploi

Année	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
2009-2010	253	2 400	3 479
2010-2011	107	1 734	2 161
2011-2012	141	1 786	2 288

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les ressources financières dont dispose le Ministère sont constituées des crédits qui lui sont alloués, des revenus autonomes perçus et des revenus versés au Fonds vert.

Budget de dépenses du Ministère

Le tableau qui suit présente les dépenses de 2011-2012 comparées à celles de 2010-2011.

Dépenses et investissement (à l'exception du Fonds vert)

Programme	2011-2012		2010-2011	Variation (000 \$)
	Budget (000 \$)	Dépenses réelles ^{1,3} (000 \$)	Dépenses réelles ^{2,3} (000 \$)	
Dépenses	219 800	214 522	222 511	(7 989)
Investissements	68 869	60 935	33 086	27 849
Total	288 669	275 457	255 597	19 860

¹ Ces données peuvent différer de celles qui seront présentées dans les Comptes publics 2011-2012, et ce, en raison des ajustements possibles par le Contrôleur des finances.

² Ces données sont celles qui sont présentées dans les Comptes publics 2010-2011.

³ Ces dépenses font abstraction de celles financées à même les revenus versés dans des comptes à fin déterminée, dont celui du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) et ceux du Ministère. De l'information complémentaire est présentée dans la deuxième partie du présent rapport et dans les comptes publics du gouvernement.

La diminution des dépenses de 8 millions de dollars en 2011-2012 s'explique par la non-réurrence de certaines dépenses de l'exercice 2010-2011, notamment celles afférentes à la conclusion d'une entente relative à une réclamation pour le parc national du Mont-Orford et celles concernant la réalisation de travaux d'excavation de la rivière des Mille-Îles afin de permettre l'approvisionnement en eau potable des municipalités riveraines.

Par ailleurs, l'augmentation de 27,8 millions de dollars des investissements s'explique par l'accroissement des travaux effectués pour la mise aux normes de barrages publics et pour l'acquisition de terrains en vue de l'agrandissement du parc national des Îles-de-Boucherville et du parc national du Mont-Orford et de la constitution d'aires protégées.

Le tableau qui suit présente une répartition, par élément, de l'ensemble des dépenses effectuées par le Ministère en 2011-2012, à l'exception de celles allouées au Fonds vert.

**Programme 1 Protection de l'environnement et gestion des parcs – Dépenses 2011-2012
par élément**

Élément	Description	Budget 2011-2012 (000 \$)	Dépenses	
			Réelles ^{1, 3} 2011-2012 (000 \$)	Réelles ^{2, 3} 2010-2011 (000 \$)
1	Politiques environnementales	23 579	23 054	22 525
2	Développement durable, gestion des parcs et suivi de l'environnement	72 503	71 426	76 521
3	Analyse et expertise régionales	25 582	23 453	24 226
4	Centre de contrôle environnemental du Québec	16 978	16 776	17 647
5	Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	5 419	4 719	5 838
6	Centre d'expertise hydrique du Québec	16 252	16 064	18 242
7	Direction	7 589	7 610	7 375
8	Services à la gestion	51 898	51 420	50 137
Total		219 800	214 522	222 511

¹ Ces données peuvent différer de celles qui seront présentées dans les Comptes publics 2011-2012, et ce, en raison des ajustements possibles par le Contrôleur des finances.

² Ces données sont celles qui sont présentées dans les Comptes publics 2010-2011.

³ Ces dépenses font abstraction de celles financées à même les revenus versés dans des comptes à fin déterminée, dont celui du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) et ceux du Ministère.

Revenus

Les revenus perçus par le Ministère en 2011-2012 totalisent 350,0 millions de dollars, dont 337,7 millions proviennent du Fonds vert et 12,3 millions de revenus autonomes.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes du Ministère de 12,3 millions de dollars, présentés dans le tableau ci-dessous, proviennent de diverses sources, notamment de la perception de droits annuels découlant de l'application du Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel, de droits perçus lors de la délivrance d'autorisations, de droits, de permis et de certificats relatifs à la vente et à l'utilisation de pesticides ainsi qu'à la sécurité des barrages privés et publics, de la gestion des barrages publics ainsi que de l'accréditation de laboratoires.

Revenus autonomes du Ministère à l'exception du Fonds vert

Types de revenus autonomes	2011-2012 ¹ (000 \$)	2010-2011 ¹ (000 \$)	Variation (000 \$)
Droits et permis	4 592	4 665	(73)
Vente de biens et de services	4 950	3 045	1 905
Intérêts, recouvrements et amendes	2 783	2 221	562
Total	12 325	9 931	2 394

¹ Ces revenus font abstraction des sommes comptabilisées dans les comptes à fin déterminée, dont celui du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) et ceux du Ministère.

L'augmentation de 1,9 million de dollars des revenus de vente de biens et de services s'explique principalement par la récupération de dépenses relatives à des travaux de réhabilitation de terrains contaminés et l'emmagasinement des eaux et la location du domaine hydrique de l'État.

Revenus et dépenses provenant du Fonds vert

Le Fonds vert² est affecté au financement de mesures ou de programmes que le ministre met en œuvre dans le cadre de ses fonctions. Les revenus du Fonds vert proviennent essentiellement de redevances perçues.

	Revenus (000 \$)	Dépenses (000 \$)	Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses (000 \$)
Matières résiduelles	116 005	83 069	32 936
Changements climatiques	206 614	258 430	(51 816)
Eau	4 500	360	4 140
Barrages	2 189	2 189	—
Autorisations environnementales	4 736	5 993	(1 257)
Général	3 649	1 552	2 097
Total	337 693	351 593	(13 900)

En 2011-2012, des revenus de 115,3 millions de dollars provenant de la redevance pour l'élimination des matières résiduelles ont été versés au Fonds vert. L'augmentation de 30,2 millions de dollars en 2011-2012 s'explique notamment par une perception de la redevance supplémentaire pour l'élimination des matières résiduelles pour une période de 12 mois en 2011-2012, alors qu'elle ne s'appliquait que durant 6 mois en 2010-2011. De plus, des revenus de placement de 0,7 million de dollars s'ajoutent à la redevance. Quant aux dépenses, une somme de 70,1 millions de dollars a été consacrée au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et 13,0 millions de dollars, à des activités gouvernementales relatives à la gestion des matières résiduelles, dont la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Au regard des changements climatiques, des revenus de 200,7 millions de dollars ont été perçus en vertu du Règlement relatif à la redevance annuelle au Fonds vert, adopté en décembre 2007. Des revenus de placement de 5,9 millions de dollars s'ajoutent à la redevance annuelle, permettant ainsi la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. Un total de 258,4 millions de dollars a été dépensé en 2011-2012 par 8 ministères et organismes.

.....
2 Le Fonds vert est constitué en vertu de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (L.R.Q., c. M-30.001).

Mesures de réduction de dépenses

Le plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 prévoit les mesures suivantes :

- Une réduction graduelle des dépenses de fonctionnement de nature administrative devant atteindre au moins 10 % au terme de l'exercice débutant en 2013;
- Une réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement dès l'exercice débutant en 2010;
- Une réduction de l'équivalent de 1 % de la masse salariale dès l'exercice financier débutant en 2010. Cette réduction devra être récurrente et augmentée du même montant chaque exercice jusqu'à celui débutant en 2013. Cette mesure s'applique notamment aux fonds spéciaux dont le Fonds vert.

Les résultats attendus de ces mesures et les résultats atteints après la deuxième année d'application en ce qui a trait au Fonds vert sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Mesures de réduction de dépenses du Fonds vert pour l'exercice financier débutant en 2011

	Cible de réduction à terme (000 \$)	Réduction cumulative depuis le 1 ^{er} avril 2011 (000 \$)
Dépenses de fonctionnement de nature administrative	720,8	504,6
Dépenses de publicité, de formation et de déplacement	140,1	140,1
Rémunération	612,2	306,1

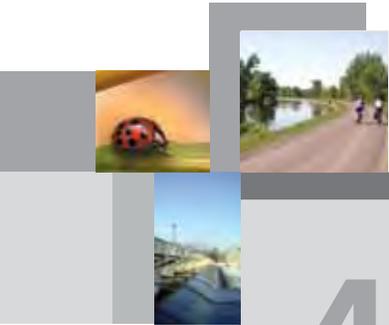
LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles (RI) pour la période 2011-2012 (en milliers de dollars)

	Débours planifiés en RI (000 \$)	Débours réels en RI pour l'exercice (000 \$)	Écart (000 \$)
Projets de développement	6 688,9	4 822,6	1 866,3
Autres activités (continuité et encadrement)	8 117,1	9 011,1	(894,0)
Total	14 806,0	13 833,7	972,3

Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2011-2012

	Nombre de projets
Nombre de projets en cours au début de l'exercice	15
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	32
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	30
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	17



4

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En 2011-2012, le Ministère a reçu 14 183 demandes d'accès à des documents, ce qui représente une légère augmentation par rapport aux 3 dernières années. La majorité de ces demandes (95,2 %) ont été traitées dans un délai de 20 jours. Par ailleurs, 4,5 % des demandes ont été traitées dans un délai compris entre 21 et 30 jours et 0,3 %, dans un délai dépassant 30 jours.

Les demandes sont formulées principalement par des entreprises, soit dans une proportion de 78,8 %. Viennent ensuite les organismes publics (7,8 %), les citoyennes et les citoyens (6,5 %), les études légales, soit les avocats et notaires (4,7 %), les groupes environnementaux (1,5 %) et les journalistes (0,6 %). Les questions concernent principalement l'état environnemental d'un lieu (présence de contamination), les infractions commises pour ce lieu ou la portée d'une autorisation accordée par le Ministère.

Après vérification, le Ministère a répondu au demandeur qu'il ne possédait aucun des documents voulus dans 57,2 % des cas. Par ailleurs, 26,6 % des demandes ont donné lieu à un accès total aux documents demandés. Un accès partiel (documents avec masquage) a été accordé pour 11,7 % des demandes. Les 4,5 % résiduels se partagent également entre le refus de donner accès aux documents, le fait de diriger la personne vers un autre organisme public ou un désistement du demandeur.

Un refus total ou partiel est le plus souvent fondé sur les dispositions suivantes de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels :

- La confidentialité des renseignements personnels (articles 53 et 54);
- Des renseignements confidentiels fournis par un tiers (articles 23 et 24);
- Un avis ou une recommandation d'un membre du Ministère (article 37);
- Un renseignement dans un document retenu aux fins d'une enquête (article 28).

Les renseignements personnels ont dû être protégés dans 10 % des réponses du Ministère à des demandes d'accès. Par ailleurs, aucune demande d'accès n'a fait l'objet d'une demande d'accommodement raisonnable en vertu de la Politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

En 2011-2012, un mécanisme de formation continue a été instauré, des formations spécifiques ont été données aux nouvelles employées et aux nouveaux employés en matière d'accès et une rencontre annuelle des répondantes et des répondants a été tenue.

Au cours de l'année, dix-huit demandes de révision d'une décision de la responsable de l'accès ont été inscrites auprès de la Commission d'accès à l'information.

Le Comité ministériel sur l'accès, la sécurité de l'information et la protection des renseignements personnels s'est réuni à deux reprises au cours de l'année. Il a notamment adopté la Directive sur la mise en œuvre et la reddition de comptes du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, et ce, afin de consolider la mise en œuvre de ce règlement. Un bilan pour l'année 2011-2012 attestant la diffusion des documents et des renseignements visés par ce règlement a été dressé conformément à cette directive.

Concernant la protection des renseignements personnels, plusieurs avis ont été produits au cours de l'année, une démarche d'analyse de risques a été entreprise et des gestes de sensibilisation à la confidentialité ont été posés auprès des employées et des employés du Ministère.

Une tournée de sensibilisation à la sécurité de l'information a été effectuée auprès des gestionnaires et un rappel des politiques et des directives en vigueur sur le sujet a été fait. De plus, des mécanismes ont été mis en place afin d'améliorer la sécurité de l'infrastructure technologique du Ministère.

LA SIMPLIFICATION RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE

Le Ministère a participé aux travaux du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative, qui ont mené au dépôt d'un rapport en janvier 2012. De plus, des moyens technologiques et des systèmes ont été mis sur pied pour alléger le fardeau administratif imposé aux entreprises. Ces moyens comprennent le portail Enviroweb, qui offre :

- La possibilité du paiement en ligne;
- Des demandes et des transmissions en ligne, notamment les autorisations relatives aux pesticides ou aux émissions de gaz à effet de serre;
- L'aspect « guichet unique » par son intégration à ClicSÉQR.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Au regard de l'objectif de développer un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements effectués par le personnel des ministères pour se rendre au travail (mesure 17 du PACC), le Ministère a offert, avec la collaboration du ministère des Transports du Québec, un accompagnement aux 22 ministères du gouvernement du Québec pour mettre en place un programme de navettage durable. Les plans de navettage durable du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ainsi que du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ont été entérinés au cours de l'année.

La mise en œuvre de mesures de sensibilisation et d'actions pour l'adoption d'habitudes de déplacement par des modes de transport collectifs et actifs s'est poursuivie au Ministère. Par exemple, un enclos à vélos a été mis à la disposition du personnel de l'édifice Marie-Guyart ainsi qu'un service en ligne de covoiturage. Une formation à l'écoconduite a été donnée par la Société de l'assurance automobile du Québec et l'Agence de l'efficacité énergétique aux employées et employés présents à l'édifice Marie-Guyart au cours de la Semaine des transports collectifs et actifs (septembre 2011). Ainsi, le Ministère a remporté, conjointement avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, une mention spéciale le reconnaissant parmi les meilleures organisations promouvant les transports durables auprès de leur personnel au cours de cette semaine à Québec.

La Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean du Ministère a gagné le défi Entreprises 2010 avec un taux de participation de 72 %. Ce concours à participation volontaire, organisé par le Centre alternatif de déplacement urbain de Saguenay, avait pour objectif d'encourager l'utilisation d'un moyen de transport autre que l'auto en solo dans le cadre de la Journée internationale sans voiture.

LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics, annoncée lors du dépôt du budget 2009-2010, vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire. À cette fin, le Ministère a travaillé à obtenir une estimation fiable du niveau de financement de ses biens et services tarifés, et ce, afin d'établir ces ratios d'autofinancement.

En matière de tarification de services, les tarifs ont été indexés annuellement, en janvier ou en avril, en vertu de la Loi sur l'administration financière et conformément à la Politique de financement des services publics. La liste tarifaire est disponible le site Web du Ministère.

Enfin, la nouvelle redevance exigible pour l'utilisation de l'eau est de nature réglementaire. Sa perception a débuté à la fin de 2011-2012 et est comptabilisée au Fonds vert³. Elle s'est ajoutée aux redevances sur les matières résiduelles et aux redevances sur les carburants et combustibles fossiles perçues par le Ministère.

L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Le gouvernement du Québec fixe des objectifs de représentation de groupes cibles au sein de la fonction publique. Les mesures d'accès à l'égalité pour les membres des communautés culturelles de même que le plan d'embauche pour les personnes handicapées concourent à l'atteinte de ces objectifs.

Taux de représentativité des membres de communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier en 2011-2012

Groupes cibles	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	83	5,3	76	5,0	59	3,9
Autochtones	10	0,6	7	0,5	5	0,3
Anglophones	15	1,0	12	0,8	12	0,8
Personnes handicapées	21	1,3	19	1,3	17	1,1

Le taux de représentativité des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier a connu une augmentation générale entre 2009-2010 et 2011-2012. Le taux de représentativité des communautés culturelles a connu la hausse la plus significative, passant de 3,9 % à 5,3 % au cours de la même période.

.....
3 Les redevances de nature réglementaire se distinguent de la tarification en ce qu'elles ne sont pas exigées en contrepartie de biens ou de services particuliers; elles sont plutôt perçues dans le cadre d'un régime de réglementation, en contrepartie de droits ou d'avantages accordés par le gouvernement et aux fins de financer ce régime ou de modifier des comportements.

Taux de représentativité des membres de communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier par catégorie d'emploi en 2011-2012⁴

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel ⁴		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel ouvrier		Total	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Communautés culturelles	---	---	48	6,1	26	5,1	9	5,4	---	---	83	5,3
Autochtones	---	---	4	0,5	1	0,2	4	2,4	1	10,0	10	0,6
Anglophones	---	---	10	1,3	1	0,2	4	2,4	---	---	15	1,0
Personnes handicapées	---	---	14	1,8	3	0,6	4	2,4	---	---	21	1,3
Total	---	---	76	9,7	31	6,1	21	12,6	1	10,0	129	8,2

Taux d'embauche des membres de communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées en 2011-2012

Statuts d'emploi	Embauche totale 2011-2012	Embauche de membres de groupes cibles en 2011-2012					Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (%)
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées			
Réguliers	142	17	1	2	0	20	14,1	
Occasionnels	169	13	3	2	4	22	13,0	
Étudiants	223	12	0	2	1	15	6,7	
Stagiaires	48	4	0	0	0	4	8,3	

Taux d'embauche des membres de communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées par statut d'emploi en 2011-2012

	Réguliers (%)	Occasionnels (%)	Étudiants (%)	Stagiaires (%)
2009-2010	25,3	4,4	16,7	0,0
2010-2011	15,7	7,8	15,9	16,7
2011-2012	14,1	13,0	6,7	8,3

4 Cela inclut les ingénieurs, avocats, conseillers en gestion des ressources humaines.

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier en 2011-2012

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel ⁵	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	Total
Nombre d'employés réguliers	96	781	509	167	10	1 563
Nombre de femmes employée régulière	37	327	256	160	1	781
Taux de représentativité	38,5 %	41,9 %	50,3 %	96,0 %	10,0 %	50,0 %

Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi en 2011-2012

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre d'embauches de femmes	74	105	146	28	353
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2011-2012	52,1 %	62,1 %	65,5 %	58,3 %	60,7 %

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) en 2011-2012

	Automne 2011 (cohortes 2012)	Automne 2010 (cohortes 2011)	Automne 2009 (cohortes 2010)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	5	10	5

	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	3	1	2

.....
 5 Cela inclut les ingénieurs, les avocats, les conseillers en gestion des ressources humaines.

L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La politique linguistique du Ministère vise à faciliter l'application des dispositions de la Charte de la langue française sur le plan administratif. Cette politique tient également compte de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

En 2011-2012, dans le but de favoriser une amélioration de la qualité du français parmi les membres du personnel, treize capsules linguistiques ont été diffusées dans l'intranet ministériel. En outre, à l'occasion de l'embauche de nouveaux employés, le Ministère a continué d'appliquer les règles en vigueur en ce qui a trait à la connaissance et à la maîtrise de la langue française. Ainsi, dans certains corps d'emploi, la qualité du français écrit chez les candidats fait toujours l'objet d'une évaluation.

Par ailleurs, conformément à l'article 26 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, un comité permanent chargé de l'élaboration, de la mise à jour et de l'application de la politique linguistique ministérielle a été créé.

LES BONIS AU RENDEMENT

En vertu de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette, les bonis au rendement des cadres et des cadres juridiques ont été suspendus pour les périodes d'évaluation 2010-2011 et 2011-2012. Par conséquent, aucun boni au rendement n'a été accordé aux cadres du MDDEP en 2011-2012.



5

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de la Loi sur le développement durable en avril 2006 confère de nouvelles obligations au Ministère, dont celle qui consiste à adopter un plan d'action de développement durable et à en rendre compte annuellement. Cette section présente les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2008-2013 ainsi que le suivi des recommandations du Commissaire au développement durable.

LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

En 2011-2012, le Ministère a continué la mise en œuvre de son Plan d'action de développement durable 2008-2013. Les résultats de la quatrième année de mise en œuvre de ce plan d'action sont présentés ci-dessous.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel « A »

Accompagner les intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.

Action 1

Proposer des outils pour faciliter la démarche de développement durable et aider à l'analyse de projets à cet égard.

Geste 1. Développer et promouvoir des outils pour faciliter la prise en compte des principes de développement durable dans les décisions des organisations publiques.

Suivis Poursuivi. Production d'un document pour la prise en compte des principes de développement durable dans la planification stratégique et tenue de trois formations. Production d'un bilan des démarches des ministères et organismes qui ont revu leurs programmes de soutien financier et formation donnée aux responsables. Développement d'un indicateur de suivi de la Stratégie. Diffusion d'une nouvelle grille simplifiée pour la prise en compte des principes de développement durable.

Geste 2. Développer et promouvoir des outils et des grilles d'analyse et d'aide à la décision adaptés à la démarche de développement durable (ex. : des activités de veille stratégique sur les modes de gouvernance de la démarche).

Suivis Poursuivi. Instauration d'une veille sur les meilleures pratiques.

Geste	3. Actualiser les directives sectorielles dans l'application de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et ce, dans un contexte de prise en compte des principes de développement durable.
Suivis	Terminé. Ajout d'une directive relativement aux projets de gare de triage, de terminus ferroviaire ou de voie de chemin de fer.

Cibles et indicateurs

Proposer trois outils pour faciliter la démarche de développement durable et d'aide à l'analyse de projets aux intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.

Cible : 40 % des intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable devront s'être approprié les 3 outils.

Résultats 2011-2012

Depuis 2008, trois outils ont été développés et diffusés (guides pour la prise en compte des principes de développement durable, pour un financement responsable et pour l'élaboration d'un plan d'action de développement durable). Depuis le 1er janvier 2012, une fiche de suivi de la prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes du Ministère doit être remplie. Cinq séances de formation ont été tenues à l'hiver 2012 et diffusées au moyen de la visioconférence. Les dix-sept directives sectorielles existantes (modèles) comportent désormais des éléments visant à inciter les instigateurs à considérer le développement durable lors de l'élaboration de l'étude d'impact environnemental. Les directives particulières à un projet émises à partir de ces modèles comportent ces mêmes éléments.

Action 2

Assurer le fonctionnement et la coordination des mécanismes de concertation gouvernementaux de la démarche de développement durable.

Geste	4. Mettre en place des mécanismes de concertation et le partage d'expertises et d'expériences entre les ministères et organismes.
Suivis	Poursuivi. Révision des contenus et enrichissement de l'extranet Développement durable. Tenue d'une première rencontre du Groupe de partage et de veille sur la recherche en développement durable.
Geste	5. Animer le Comité interministériel du développement durable (CIDD).
Suivis	Poursuivi. Rencontres du CIDD tenues les 22 juin 2011, 29 novembre 2011 et 23 mars 2012.

Cibles et indicateurs

Taux de ministères et organismes participant aux mécanismes (dont les activités incontournables).

Cible : 100 % des ministères et organismes visés ayant plus de 5 employés.

Résultats 2011-2012

Entre 2008 et 2012, 100 % des MO ont participé à l'un ou l'autre des mécanismes de concertation développés. Deux activités de partage des expériences des MO, concernant les nouveaux outils de formation sur la prise en compte des principes de développement durable, ont été tenues. Des sections sur les tables d'accompagnement-conseil et sur les événements écoresponsables ainsi qu'un tutoriel ont été ajoutés dans l'extranet Développement durable.

Objectif organisationnel « B »

Promouvoir le développement durable au sein de l'administration publique et auprès du public.

Action 3

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable.

Geste 6. Proposer et coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan gouvernemental de sensibilisation et de formation de catégories ciblées de personnel de l'administration publique à la démarche de développement durable (CIDD).

Suivis Poursuivi

Geste 7. Mettre en œuvre un plan de sensibilisation et de formation du personnel du MDDEP à la démarche de développement durable.

Suivis Poursuivi. Mise à jour de l'intranet, diffusion d'une trentaine de manchettes et ajout d'un nouvel outil de sensibilisation développé par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Geste 8. Instaurer des pratiques destinées à permettre aux futurs employés retraités du MDDEP de léguer leurs connaissances et leurs expertises tacites et organisationnelles.

Suivis Poursuivi. Un plan stratégique en matière de transfert des connaissances et de l'expertise est en voie de réalisation. Son état d'avancement est de 70 %.

Geste 9. Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable par le personnel de l'administration publique.

Suivis Aucune action en 2011-2012

Cibles et indicateurs

Taux des employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux des employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable.

Cibles : Avoir sensibilisé 80 % du personnel du Ministère d'ici 2011. Que 50 % du personnel ciblé du Ministère ait suivi une formation traitant minimalement des deux contenus de référence d'ici le 31 mars 2013.

Résultats 2011-2012

La formation sur la prise en compte des principes de développement durable est commencée. Onze séances de formation ont été offertes par le BCDD. Au Ministère, le personnel a pu participer à sept séances de formation et la sensibilisation à cet égard se poursuit avec, entre autres, les sessions d'accueil des nouveaux employés.

Action 4

Coordonner un plan de communication et d'information du public sur la démarche de développement durable.

Geste 10. Proposer et mettre en œuvre un plan de communication, dont des outils d'information et de sensibilisation du public et des intervenants québécois, sur la démarche de développement durable.

Suivis Poursuivi

Geste 11. Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable au sein de la population.

Suivis Poursuivi

Cibles et indicateurs

Taux de pénétration (taux de notoriété) de la Loi sur le développement durable au sein de la population.

Cible : 25 % de la population.

Résultats 2011-2012

La tenue du troisième sondage sur la notoriété du concept de développement durable, en juin 2011, a permis de constater une progression de la connaissance de ce concept dans la population. Près des deux tiers des répondants ont déjà entendu ou lu l'expression « développement durable » et 25 % d'entre eux ont reconnu la définition de cette expression, permettant d'atteindre la cible fixée.

Objectif gouvernemental 2

Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.

Objectif organisationnel « C »

Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de suivi de la démarche gouvernementale et de la démarche québécoise de développement durable.

Action 5

Coordonner les travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de révision, dont les bilans périodiques de la Stratégie gouvernementale.

Geste 12. Former et accompagner les ministères et les organismes à l'utilisation du *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable*.

Suivis Poursuivi

Geste 13. Développer, mettre en place et utiliser un mécanisme de suivi et de mesure des activités de mise en œuvre, des résultats de la Stratégie et de ses objectifs par les ministères et organismes (CIDD).

Suivis Poursuivi

Geste 14. Coordonner la révision gouvernementale de la Stratégie, dont la production d'un état de situation du développement durable au Québec (CIDD).

Suivis Commencé

Cibles et indicateurs

Taux des ministères et organismes publics ayant intégré leurs bilans de développement durable dans leurs rapports annuels.

Cible : 100 % des ministères et organismes visés ayant plus de 5 employés.

Résultats 2011-2012

Le *Rapport de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* pour l'année 2010-2011 a été diffusé. Lors de la collecte des indicateurs annuels de performance administrative, 122 ministères et organismes sur 126 ont indiqué avoir publié une section distincte traitant de leur bilan de développement durable, ce qui représente un taux de près de 97 %.

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel « D »

Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.

Action 6

Adopter une approche basée sur le risque environnemental dans les secteurs de l'analyse environnementale.

Geste 15. Identifier les types de projets dont le processus d'analyse pourrait être modulé en fonction du risque environnemental.

Suivis Poursuivi

Geste 16. Pour les types de projets identifiés, définir et mettre en œuvre les adaptations requises au processus d'analyse.

Suivis Poursuivi. Révision de la note d'instruction 94-29 sur les exclusions administratives du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement. Entrée en vigueur de la note d'instruction 11-05 concernant l'application de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour certains projets réalisés dans les petits milieux humides d'origine anthropique.

Cibles et indicateurs

Types de projets identifiés pour lesquels l'analyse sera modulée en fonction du risque environnemental.

Cible : Projets identifiés d'ici 2011.

Résultats 2011-2012

Le Ministère a précisé l'application de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour certains projets réalisés dans les petits milieux humides d'origine anthropique. Il a conçu et il testera une grille d'évaluation basée sur le risque pour le secteur des carrières et sablières.

Action 7

Adopter une approche basée sur le risque environnemental pour optimiser l'effort de contrôle environnemental.

Geste 17. Mettre en œuvre des programmes d'inspection des lieux d'enfouissement (sanitaire, technique, de débris de construction et de démolition) ainsi que des dépôts de matériaux secs basés sur le niveau de risque environnemental.

Suivis Terminé

Geste 18. Évaluer l'application de l'approche basée sur le risque environnemental dans d'autres secteurs, notamment pour les systèmes de distribution d'eau potable.

Suivis Terminé

Geste 19. Mettre en œuvre d'autres programmes d'inspection basés sur le risque environnemental.

Suivis Poursuivi

Cibles et indicateurs

Nombre de nouveaux programmes d'inspection basés sur le risque environnemental mis en œuvre par le Centre de contrôle environnemental du Québec.

Cible : Quatre nouveaux programmes d'ici 2013.

Résultats 2011-2012

Quatre programmes de contrôle ont été mis en œuvre entre 2008 et 2012 et cinq autres sont en cours d'élaboration ou font l'objet d'un processus de validation sur le terrain.

Action 8

Accroître progressivement la démarche de développement durable dans le cadre législatif et réglementaire de protection de l'environnement (à titre d'exemples les gestes suivants).

Geste 20. Proposer pour adoption un projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.

Suivis Terminé

Geste 21. Proposer et mettre en œuvre un règlement sur la responsabilité élargie des producteurs afin d'obliger la récupération et la mise en valeur des produits en fin de vie utile (ex. : produits électroniques, piles, lampes fluorescentes, etc.).

Suivis Terminé. Adoption, en juin 2011, du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, reposant sur une approche de responsabilité élargie des producteurs. Désignation de trois nouvelles catégories de produits, soit les produits électroniques, les lampes au mercure et les piles.

Geste 22. Instaurer un régime d'autorisation renouvelable pour les projets de captage d'eau souterraine et de surface.

Suivis Poursuivi. Publication, le 28 décembre 2011, du projet de Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, et période de consultation publique terminée le 27 février 2012. Analyse en cours des commentaires reçus.

Geste	23.	Adapter le Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées aux nouvelles réalités environnementales.
Suivis		Poursuivi. Refonte en cours du Règlement. Prise en compte des principes de développement durable s'appliquant difficilement à ce règlement de nature très technique et spécifique.
Geste	24.	Revoir la Loi sur la conservation du patrimoine naturel pour faciliter son application (impact sur les tiers) et revoir les mécanismes de consultation.
Suivis		Poursuivi. Élaboration d'un projet de loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et incluant les orientations en matière de protection du territoire du nord québécois. Préparation des documents d'information et des audiences publiques sur la Côte-Nord, au Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi qu'en Abitibi-Témiscamingue.
Geste	25.	Proposer, pour adoption, le projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques.
Suivis		Terminé. En raison de la nature technique du projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de changements climatiques, la prise en compte des principes de développement durable ne s'applique pas.

Cibles et indicateurs

Nombre d'interventions réglementaires et législatives prenant en compte les principes de développement durable.

Cible : Prise en compte des principes de développement durable dans l'élaboration de six lois et règlements d'ici mars 2013.

Résultats 2011-2012

Des six lois et règlements identifiés initialement, trois sont adoptés, deux en sont à l'étape de la rédaction juridique et une en est à l'étape de la révision finale. Un processus de prise en compte des principes de développement durable a été appliqué pour deux lois, alors que des principes de développement durable seront considérés pour deux autres. De plus, deux lois de nature très technique et spécifique ne se prêtaient pas ou se prêtaient difficilement à un exercice de prise en compte des principes de développement durable.

Objectif gouvernemental 5

Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

Objectif organisationnel « E »

Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.

Action 9

Réaliser les dispositions du Plan d'action 2006 2012 sur les changements climatiques visant la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

Geste 26. Mettre en œuvre les actions de réduction ou d'évitement des émissions de gaz à effet de serre et les actions en adaptation sous la responsabilité du Ministère (réglementer les normes d'émission des véhicules automobiles, programme *Coupez le moteur!*, programme *Biogaz*, initiatives de sensibilisation du public, réseaux de surveillance, etc.).

Suivis Poursuivi

Geste 27. Coordonner la mise en œuvre des actions de réduction ou d'évitement des émissions de gaz à effet de serre et les actions en adaptation sous la responsabilité d'autres ministères et organismes (AEE, MRNF, MTQ, MAPAQ, MDEIE, MSSS, MSP).

Suivis Poursuivi

Cibles et indicateurs

Potentiel de réduction ou d'évitement total de gaz à effet de serre en 2012.

Cible : Diminution, d'ici 2012, des émissions de GES de 6 % sous le niveau de 1990.

Résultats 2011-2012

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre ainsi que la coordination du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, dont certaines mesures en cours sont sous la responsabilité des autres ministères et organismes. Il a publié un cinquième bilan de mise en œuvre du PACC et continue d'appuyer financièrement la réalisation de nombreux projets et mesures visant à réduire les émissions de GES. Une démarche a été entamée en collaboration avec de nombreux partenaires afin d'améliorer la qualité du suivi sur le plan des résultats et de l'atteinte des objectifs relatifs aux différentes mesures et sous-mesures. Les travaux visant l'élaboration du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES se sont poursuivis. L'évaluation la plus récente des gaz à effet de serre au Québec (2009) se chiffrait à 81,8 mégatonnes équivalent CO₂, ce qui équivaut à une réduction de 2,5 % par rapport au niveau de 1990.

Action 10

Développer et soutenir des mécanismes d'aide à la décision et d'avertissement des populations à risque pour des situations environnementales particulières.

Geste 28. Développer en partenariat des indices informatifs (qualité de l'air/risques associés à des polluants ou à des contaminants, dont les pesticides) (MSSS, INSPQ, MAPAQ).

Suivis Poursuivi

Geste 29. Diffuser l'information sur les urgences environnementales (registre).

Suivis Poursuivi

Cibles et indicateurs

Nombre de mécanismes produits en vue d'informer les populations à risque et taux de diffusion dans les délais prévus.

Cible : 100 % des mécanismes (indices) produits et diffusés dans les délais prévus.

Résultats 2011-2012

Tous les mécanismes prévus initialement ont été produits et sont diffusés selon les échéanciers de travail établis. Entre 2008 et 2012, la transmission de données relatives à la qualité de l'air et météorologiques est effectuée annuellement conformément au protocole d'entente signé par les partenaires (MDDEP, MSSS et INSPQ). Entre octobre 2010 et octobre 2011, le Ministère a recensé 14 000 consultations du site Web présentant les indices de risque dans le secteur agricole. La diffusion du registre sur les urgences environnementales s'est poursuivie.

Action 11

Coordonner la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental sur les algues bleu vert.

Geste 30. Mettre en œuvre un plan gouvernemental sur les algues bleu-vert concernant les autorités locales et les organisations du milieu axé sur la prévention et les interventions en lien avec les plans d'eau touchés par des fleurs d'eau d'algues bleu-vert (MAMROT, MAPAQ, MSSS, MDEIE, MRNF, MTQ, MSP, Secrétariat à la communication gouvernementale, Services Québec).

Suivis Poursuivi

Cibles et indicateurs

Nombre et taux des actions prévues au plan d'action sur les algues bleu-vert mises en place dans les délais prévus.

Cible : 100 % des actions réalisées dans les délais prévus.

Résultats 2011-2012

Au 31 mars 2012, 100 % des actions prévues au Plan d'intervention sur les algues bleu-vert étaient entreprises, dont 66 % étaient terminées.

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel « F »

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion de l'Administration.

Action 12

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

Geste 31. Mettre en œuvre un système de gestion environnementale (SGE) au MDDEP, notamment en priorisant l'utilisation de la visioconférence, les mesures pour interdire les bouteilles d'eau commerciales dans les salles de réunions et la sensibilisation du personnel à l'écoconduite et à l'utilisation écoresponsable des transports.

Suivis Poursuivi

Geste	32.	Proposer et promouvoir auprès des ministères et organismes un système de gestion environnementale et les accompagner dans leur démarche d'adoption d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale.
Suivis		Poursuivi
Geste	33.	Évaluer les façons d'introduire ou de prendre en compte la pensée du cycle de vie dans le choix d'activités ayant une incidence sur la production et la consommation responsables.
Suivis		Poursuivi
Geste	34.	Coordonner, conjointement avec le ministère des Services gouvernementaux (MSG), l'élaboration et la réalisation du plan de mise en œuvre de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.
Suivis		Poursuivi
Geste	35.	Mettre en place et coordonner les travaux des intervenants gouvernementaux qui peuvent influencer rapidement l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables (CSPQ, MDEIE, SCT) et les travaux des responsables de la mise en œuvre des politiques et des objectifs nationaux énoncés dans la Politique pour un gouvernement écoresponsable (RECYC QUÉBEC, AEE, SIQ, CSPQ).
Suivis		Poursuivi
Geste	36.	Promouvoir l'adoption d'activités de gestion environnementale par les laboratoires gouvernementaux et privés (SIQ, RECYC-QUÉBEC).
Suivis		Poursuivi

Cibles et indicateurs

État d'avancement de la mise en œuvre du Système de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsables.

Cibles :

- Avoir adopté un système de gestion environnementale.
- Six mesures ou activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale⁶.
- Six pratiques d'acquisition écoresponsables⁷.

6 Cela fait référence à la question 8 des indicateurs annuels de performance administrative.

7 Cela fait référence à la question 9 des indicateurs annuels de performance administrative.

Résultats 2011-2012

La mise en œuvre du Système de gestion environnementale du MDDEP, adopté en septembre 2009, se poursuit. Cette année, le Ministère a réalisé sept mesures pour contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux en matière de gestion environnementale et six mesures liées à des pratiques d'acquisition écoresponsables. Une section sur les événements écoresponsables a été mise en ligne sur l'extranet Développement durable et deux formations sur l'organisation d'événements écoresponsables ont été offertes. Le nombre d'utilisateurs ainsi que le nombre moyen d'utilisations par mois de la visioconférence ont plus que doublé depuis mars 2010. Le Ministère a poursuivi l'accompagnement auprès des ministères et organismes et publié des outils pour faciliter l'élaboration et l'adoption de leur cadre de gestion environnementale (CGE) ou SGE. Récupération de matériel de laboratoire au Complexe scientifique. Au total, pour tous les laboratoires, récupération de 415 bacs de 360 litres de matériel, dont 179 pour le MDDEP.

Objectif gouvernemental 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant une incidence moindre sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.

Objectif organisationnel « G »

Valoriser la biomasse de matières résiduelles en de la bioénergie.

Action 13

Procéder au traitement des matières résiduelles organiques afin de produire de la bioénergie.

Geste 37. Mettre en place un programme de biométhanisation dans les municipalités par l'implantation de digesteurs anaérobiques.

Suivis Terminé

Cibles et indicateurs

Pourcentage du volume de matières résiduelles organiques valorisées dans les filières de production de bioénergies, dont la biométhanisation.

Cible : Réduction du pourcentage du volume de matières résiduelles organiques enfouies (cible qui sera précisée dans le cadre de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles).

Résultats 2011-2012

Depuis l'annonce du programme de biométhanisation en 2010, 29 projets ont été déposés, 19 sont en cours d'analyse et 3 projets ont été approuvés.

Objectif gouvernemental 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

Objectif organisationnel « H »

Promouvoir l'écoconditionnalité dans les programmes et la responsabilité sociale.

Action 14

Sensibiliser les ministères à l'application de l'écoconditionnalité et à la responsabilité sociale dans leurs programmes de soutien et d'appui à leurs clientèles.

Geste 38. Élaborer et offrir des sessions de formation et des activités de soutien professionnel aux ministères et aux organismes sur l'application de l'écoconditionnalité.

Suivis Poursuivi

Geste 39. Produire en collaboration et promouvoir un guide sur le financement écoresponsable.

Suivis Poursuivi

Cibles et indicateurs

Nombre de ministères et d'organismes sensibilisés.

Cible : 75 % des ministères et d'organismes concernés.

Résultats 2011-2012

L'ensemble des ministères et organismes ont reçu de l'information spécifique relative à l'écoconditionnalité et à la responsabilité sociale en 2010-2011.

Action 15

Collaborer avec le MAPAQ et La Financière agricole du Québec à la mise en œuvre de l'écoconditionnalité dans les programmes agricoles.

Geste 40. Collaborer à l'introduction et à l'opérationnalisation de nouvelles mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien agricoles (MAPAQ, La Financière agricole).

Suivis Poursuivi

Cibles et indicateurs

Taux et nombre de mesures d'écoconditionnalité prévues au plan gouvernemental et mises en place (dispositions réglementaires ou pratiques visées).

Cible : 100 % des mesures ont bénéficié de la collaboration du MDDEP.

Résultats 2011-2012

Les mesures envisagées à La Financière agricole du Québec et au MAPAQ ont bénéficié de la collaboration du MDDEP dans une proportion de 100 %. Au 15 mai 2011, le MDDEP avait reçu près de 20 000 bilans de phosphore. Une liste des bilans non conformes a été transmise à la Financière agricole en octobre 2011. Une modification du Règlement sur les exploitations agricoles a été proposée afin que la transmission électronique, fonctionnelle depuis 2010-2011, soit la seule voie pour le dépôt du bilan 2012.

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Objectif organisationnel « I »

Accompagner les intervenants parapublics et non gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.

Action 16

Mettre en œuvre les actions des plans d'action gouvernementaux pour l'accompagnement-conseil des acteurs (milieu municipal/réseau des établissements scolaires/réseau des établissements de la santé et des services sociaux/entreprises) qui soutiennent le dynamisme territorial.

Geste 41. convenir avec les ministères concernés de quatre plans d'accompagnement-conseil des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial. Participer à leur mise en place et fournir, dans le cadre de leurs responsabilités propres, un accompagnement-conseil dans l'élaboration des démarches de développement durable.

Suivis Poursuivi

Geste 42. Assurer la diffusion, dans les 24 mois suivant l'adoption de la Stratégie gouvernementale, d'un premier bilan des données transmises sur une base volontaire de la contribution des organismes et établissements municipaux, des réseaux publics et des entreprises aux objectifs de développement durable.

Suivis Poursuivi

Élaboration par les responsables des quatre secteurs d'un état de situation sommaire pour présentation au CIDDD et diffusion dans l'administration publique par l'intermédiaire de l'extranet Développement durable.

Cibles et indicateurs

Nombre d'actions mises en œuvre auxquelles participe le Ministère.

Cible : Avoir mis en œuvre toutes les actions auxquelles participe le Ministère d'ici 2013.

Résultats 2011-2012

Le Ministère a participé à la mise en œuvre de toutes les actions qui le concernaient dans la réalisation des plans d'action pour l'accompagnement-conseil territorial en 2010-2011. Au total, le nombre d'actions mises en œuvre ou en cours de réalisation en 2011-2012 est de 7 sur 7 pour l'accompagnement des entreprises privées et de 12 sur 14 pour l'accompagnement du milieu municipal.

Objectif organisationnel « J »**Mettre en place des pratiques de gouvernance collaborative.****Action 17****Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée de l'eau pour l'ensemble du Québec méridional.**

Geste	43.	Mener une campagne de sensibilisation sur l'importance de protéger l'eau en tant que ressource.
Suivis		Poursuivi
Geste	44.	Consolider le soutien à la gestion de l'eau par bassin versant, notamment dans la production des plans directeurs de l'eau (MAPAQ, SIQ, SAA, MRI, MRNF, MSP, MSSS [DSP], MTO, MTQ, MAMROT) ⁸ .
Suivis		Terminé
Geste	45.	Procéder à un redécoupage du Québec méridional en zones de gestion intégrée de l'eau afin que tous les bassins versants soient pris en compte dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance.
Suivis		Terminé Constitution des 40 organismes de bassin versant
Geste	46.	Renforcer le leadership et la concertation gouvernementale en gestion intégrée de l'eau.
Suivis		Poursuivi

Cibles et indicateurs

Pourcentage de la superficie du Québec méridional couvert par la gestion intégrée de l'eau (desservie par des organismes de bassin versant – OBV).

Cible : 100 %.

Résultats 2011-2012

L'ensemble de la superficie du Québec méridional est desservie par les organismes de bassin versant (OBV) visant à assurer une gestion intégrée de l'eau. Le soutien financier aux OBV a été accordé et 33 plans directeurs de l'eau (PDE) ont été déposés. Le Comité interministériel sur la gestion intégrée de l'eau (CIGIE) a été mis sur pied en ce qui concerne les objectifs gouvernementaux visés par la Loi sur l'eau. La mise sur pied des mécanismes de gestion intégrée du Saint-Laurent a été amorcée et le premier forum Saint-Laurent s'est tenu en mars 2012.

8 Dans le cadre du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a procédé, en 2009, à un redécoupage du territoire québécois en 40 zones de gestion intégrée de l'eau. La réalisation d'un premier plan directeur de l'eau pour les sept organismes de bassin versant nouvellement créés ainsi que la mise à jour des 33 PDE existants devront être terminées au 31 mars 2013.

Action 18
Faire participer les communautés locales, régionales et autochtones aux processus d'établissement et de gestion du réseau d'aires protégées.

Geste	47. Améliorer le processus de consultation et favoriser une meilleure participation à la gestion des aires protégées par une implication des conférences régionales des élus (CRE), des communautés autochtones et des organismes de conservation (MRNF, SAA, MAMROT).
Suivis	Poursuivi. Tenue d'ateliers préparatoires aux audiences publiques dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue. Présentation de scénarios d'aires protégées élaborés avec les partenaires régionaux dans le Bas-Saint-Laurent, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans les Laurentides, dans Lanaudière, en Mauricie et en Outaouais.
Geste	48. Développer des mécanismes d'implication des communautés locales, régionales et autochtones pour favoriser leur contribution à la gestion des aires protégées.
Suivis	Poursuivi. Audiences publiques tenues dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord et dépôt au BAPE de propositions de gestion des aires protégées.

Cibles et indicateurs

Taux des projets finaux ayant été ajustés pour donner suite à au moins une des préoccupations exprimées par les communautés autochtones.

Cible : 100 % des projets finaux.

Résultats 2011-2012

La tenue d'ateliers préparatoires aux audiences publiques pour l'octroi d'un statut permanent à des aires protégées provisoires a permis la participation de différents partenaires régionaux dont le milieu municipal, les organismes de conservation, les autochtones et les détenteurs de droits. Ces ateliers ont également permis aux intervenants de faire connaître leurs préoccupations concernant l'avenir du réseau régional actuel d'aires protégées, sa gestion et sa mise en valeur. Une procédure similaire de participation a aussi été élaborée et mise en œuvre pour l'identification de nouveaux territoires d'intérêt, en vue de créer 12 % d'aires protégées au Québec d'ici 2015.

Objectif gouvernemental 21
Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel « K »
Acquérir et partager des connaissances sur le patrimoine naturel québécois.

Action 19
Exploiter le Cadre écologique de référence du Québec pour accroître son utilisation dans la démarche de développement durable, notamment pour l'aménagement du territoire.

Geste	49. Assurer la pérennité du savoir écologique acquis au Québec en rendant accessibles les produits cartographiques et les bases de données sur les écosystèmes et dispenser de la formation.
Suivis	Poursuivi

Geste 50. Créer des plateformes de transfert de l'information écologique pour la prise de décisions destinées aux décideurs politiques et aux intervenants sur le territoire.

Suivis Poursuivi

Cibles et indicateurs

Taux de chaque type d'expertises écologiques et de produits cartographiques rendus accessibles aux utilisateurs du Cadre écologique de référence.

Cible :

- Répondre à 100 % des demandes de produits provenant du MDDEP.
- Rendre accessibles 75 % des produits cartographiques du Cadre écologique aux utilisateurs externes.

Résultats 2011-2012

L'utilisation du Cadre écologique de référence du Québec a atteint sa première cible en répondant à 100 % des 25 demandes formulées par des utilisateurs externes. Les demandes des utilisateurs internes sont en cours de traitement puisque les projets ne sont pas terminés. Les produits cartographiques du CER des niveaux 1, 2 et 3 sont accessibles pour tout le territoire québécois dans une proportion de 75 %. Le niveau 4 est terminé pour les provinces naturelles B, D et H et la validation est en cours pour les provinces naturelles A, J, K et X. Enfin, le CER est accessible dans l'Atlas général du MDDEP.

Action 20

Développer et mettre en œuvre le portail québécois des connaissances sur l'eau.

Geste 51. Procéder à la réalisation d'un dossier d'affaires.

Suivis Terminé

Geste 52 et 53. Mettre en œuvre le portail des connaissances sur l'eau⁹.

Suivis Commencé

Cibles et indicateurs

État d'avancement du développement et de la mise en œuvre d'un système d'information sur les ressources en eau qui permet le partage des connaissances touchant ce patrimoine naturel québécois.

Cible : Avoir développé les modes « informationnel » et « interactionnel » du Portail des connaissances sur l'eau d'ici 2011.

Résultats 2011-2012

Le dossier d'affaires réalisé par le MDDEP a obtenu l'autorisation du Conseil du trésor en septembre 2011 afin que soient commencés les travaux d'architecture. Compte tenu des délais d'approbation, l'échéancier prévu est révisé.

Objectif gouvernemental 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Objectif organisationnel « L »

Contribuer à conserver la diversité biologique québécoise.

Action 21

Élaborer et mettre en œuvre des plans de sauvegarde de la biodiversité.

Geste 54. Élaborer et mettre en œuvre en partenariat quatre plans de sauvegarde de la biodiversité : aires protégées, espèces menacées ou vulnérables, espèces exotiques envahissantes et milieux humides.

Suivis En cours

Cibles et indicateurs

Nombre de plans d'action sur la biodiversité élaborés et mis en œuvre par le MDDEP.

Cible : Mise en œuvre en partenariat de 100 % des plans d'action adoptés.

Résultats 2011-2012

Le projet de cadre de conservation de la biodiversité, y compris les quatre plans d'action (les aires protégées, les milieux humides, les espèces menacées ou vulnérables ainsi que les espèces exotiques envahissantes), a été approuvé par le comité exécutif du Ministère en 2011. Le plan d'action sur les aires protégées est terminé; sa mise en œuvre est commencée.

Objectif gouvernemental 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel « M »

Mobiliser des citoyens autour de projets concrets en faveur de leur communauté.

Action 22

Accroître l'implication volontaire des riverains dans la protection des écosystèmes lacustres.

Geste 55. Soutenir les organisations de protection des lacs dans leur action pour contrer la dégradation des lacs et ses conséquences, dont les algues bleu vert (MAMROT).

Suivis Terminé en 2009-2010

Geste 56. Élargir l'accessibilité au réseau de surveillance volontaire des lacs.

Suivis Terminé en 2011-2012

Cibles et indicateurs

Geste 55. Nombre d'ententes signées par les MRC ou villes admissibles au Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA).

Cible : 67 MRC ou villes hors MRC visées.

Geste 56. Nombre de lacs (représentés par des associations, des municipalités ou autres organisations) inscrits au programme de surveillance volontaire des lacs¹⁰.

Cible : 700 lacs en 2010 ayant fait l'objet d'une action de surveillance volontaire par des associations ou autres.

Résultats 2011-2012

La cible de 700 lacs participants ayant fait l'objet d'une action de surveillance volontaire par des associations ou autres est atteinte.

Objectif gouvernemental 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Objectif organisationnel « N »

Définir la vision du développement durable au Québec de façon concertée.

Action 23

Proposer et coordonner des consultations sur la démarche de développement durable.

Geste 57. Élaborer, soumettre à la consultation publique et mettre en œuvre une première liste d'indicateurs de développement durable pour mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable.

Suivis Terminé

Geste 58. À l'occasion du rapport final de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale, favoriser la tenue d'occasions pour discuter de l'évaluation des progrès dans la démarche de développement durable et des rajustements nécessaires.

Suivis Non amorcé

Cibles et indicateurs

Participation (nombres, types, etc.) aux occasions d'échanges avec la population et les organisations dans le but de suivre et d'évaluer la démarche québécoise de développement durable.

Cible : Diversité croissante des moyens de consultation.

Résultats 2011-2012

Le document de vulgarisation sur la première liste d'indicateurs de développement durable est diffusé sur le site Web du MDDEP depuis juin 2011. La mise à jour des fiches d'information des indicateurs de développement durable se fait de manière continue.

10 Ce programme vise à soutenir les actions axées sur la connaissance des plans d'eau, lesquelles sont des éléments de l'implication locale à l'égard de la protection des écosystèmes lacustres.

Objectifs gouvernementaux non retenus

Le Ministère a inscrit, en annexe du Plan d'action de développement durable 2008-2013, les motifs pour lesquels certains objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus.

LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'article 17 de la Loi sur le développement durable précise que chaque ministère, organisme ou entreprise compris dans l'Administration doit faire état, dans une rubrique spéciale, des mesures prises à la suite de la réception de commentaires ou de recommandations formulés par le Commissaire au développement durable. Les recommandations du Commissaire et les suivis apportés par le Ministère sont présentés dans cette section.

Maintien de la biodiversité

Dans son rapport sur l'année 2009-2010, le Commissaire au développement durable a formulé neuf recommandations au sujet des stratégies et des plans d'action québécois portant sur la diversité biologique. Ces recommandations touchent les espèces menacées, les aires protégées, les stratégies québécoises axées sur la diversité biologique, la coordination des activités gouvernementales, le suivi et la reddition de comptes.

Mesures prises en 2011-2012

- Adoption par le gouvernement des orientations stratégiques en vue d'atteindre l'objectif d'étendre le réseau d'aires protégées à 12 % de la superficie du territoire québécois d'ici 2015.
- Adoption par le gouvernement de six grandes orientations visant notamment la création d'aires protégées sur 20 % du territoire du Nord du Québec d'ici 2020, l'amorce de la planification écologique d'ici 2013 et la préparation d'une stratégie de conservation de la biodiversité de ce territoire.
- Création de 28 nouvelles réserves naturelles en milieu privé.
- Amorce des travaux dans dix régions administratives pour la bonification du réseau d'aires protégées afin d'atteindre l'objectif de 12 % d'aires protégées dans l'ensemble du Québec d'ici 2015.
- Mise en ligne du document Mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique au Québec (1992-2010), qui dresse un portrait des principales réalisations en matière de biodiversité depuis 1992.
- Poursuite de trois études portant sur des services écologiques dans le cadre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques.
- Mise en place d'une veille stratégique sur la diversité biologique dont les résultats ont été pris en compte lors de l'élaboration des orientations gouvernementales et du cadre de conservation ministériel.
- Élaboration d'un cadre ministériel de conservation de la biodiversité et de quatre plans d'action souscrivant aux orientations gouvernementales élaborées en concertation avec plusieurs ministères et intégrant la démarche de développement durable.
- Réunions annuelles de la Table de concertation sur la conservation pour discuter des enjeux et des activités communes en matière de conservation de la biodiversité.
- Étude en cours portant sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un réseau de suivi de la biodiversité.

Application de la Loi sur le développement durable : 2009¹¹

Les travaux annuels du Commissaire au développement durable portant sur l'application de la Loi sur le développement durable, pour l'année 2009-2010, ont plus particulièrement porté sur l'examen du processus d'élaboration de la première liste d'indicateurs de développement durable et la façon dont les entités assujetties à la Loi ont répondu aux exigences et aux attentes relatives à la publication et au contenu des plans d'action en matière de développement durable ainsi qu'à l'obligation de reddition de comptes qui leur est associée. Il en a résulté huit recommandations directement adressées au Ministère. Elles concernent la concertation et la planification, la première liste d'indicateurs de développement durable, le système d'information, la contribution à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale et la prise en compte des principes de développement durable.

Par ailleurs, quatre autres recommandations visent l'ensemble des entités assujetties, dont le Ministère. Elles portent sur les indicateurs de mesure et indiquent des résultats et les responsabilités et ressources nécessaires.

La sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a eu l'occasion, en février 2012, de présenter, lors d'une audition devant les membres de la Commission de l'administration publique, la démarche gouvernementale de développement durable et d'exposer les progrès réalisés par l'Administration pour mettre en œuvre cette démarche. La structure actuelle de concertation et de coordination de la démarche de développement durable sera par ailleurs bonifiée par le renforcement de sa structure de gouvernance, de manière à favoriser une plus grande implication des ministères et organismes dans le processus de gouvernance.

Mesures prises en 2011-2012

- Préparation de comptes rendus de chacune des réunions des tables de concertation et des groupes de travail qu'il préside ou copréside.
- Tenue de deux séances de consultation de la société civile et d'organismes gouvernementaux sur les thèmes de la Conférence des Nations unies sur le développement durable pour préparer et positionner la délégation du Québec.
- Examen de trois indicateurs de développement durable découlant de recommandations de la commission parlementaire de septembre 2009 par la Table de concertation sur les indicateurs de développement durable.
- Diffusion des résultats de chacun des indicateurs de développement durable sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec de manière continue.
- Tenue de deux rencontres de formation sur la sensibilisation et la formation en matière de développement durable.
- Tenue de deux rencontres réunissant des représentants de ministères et organismes pour favoriser le partage de savoir-faire et d'expériences en vue de la réalisation de formations sur la prise en compte des principes de développement durable.
- Offre de nombreuses séances de formation à des groupes d'employés des entités sur la démarche de développement durable et sur la prise en compte des principes de développement durable.
- Tenue de deux événements de partage des outils de formation sur la prise en compte des principes de développement durable, lesquels ont permis de préciser les objectifs liés à l'orientation 1.
- Communication, lors de la rencontre du CIDD du 22 juin 2011, de la pertinence de privilégier des indicateurs portant sur l'effet lors de l'élaboration de nouvelles actions ou d'un nouveau plan d'action de développement durable.

11 Le MDDEP a jugé bon de mettre fin au suivi des recommandations du Commissaire pour les rapports sur l'application de la Loi sur le développement durable : 2008 et sur l'application de la Loi sur le développement durable, étant donné qu'elles ont trouvé une réponse satisfaisante. De plus, les progrès du Ministère relativement à la mise en œuvre des recommandations sont évalués annuellement par le Commissaire au moyen d'une veille sur la mise en œuvre du développement durable, qui fait l'objet d'une section distincte dans chacun de ses rapports sur l'application de la Loi.

- Production, depuis 2009, de fiches de suivi de chacune des actions de son plan d'action de développement durable, indiquant les directions responsables et leurs répondants.

Mise en application de la Loi sur la qualité de l'environnement dans le secteur industriel

Le Commissaire au développement durable a formulé dix recommandations au sujet de la mise en application de la Loi sur la qualité de l'environnement dans le secteur industriel. Ces recommandations touchent la délivrance des certificats d'autorisation, les activités de contrôle de la conformité et la gestion de l'information.

Mesures prises en 2011-2012

- Travaux en cours pour améliorer la manière de rendre compte de l'évaluation du respect des normes dans les rapports d'analyse.
- Mise sur pied d'un groupe de travail pour réviser le Guide sur les processus d'analyse et de contrôle.
- Prise en compte des principes de développement durable, notamment la capacité de support du milieu récepteur dans l'élaboration des lois, des règlements et des politiques.
- Mise sur pied d'un groupe de travail pour établir des règles concernant l'élaboration des programmes de contrôle accompagnant les certificats d'autorisation.
- Développement d'une approche générale basée sur le risque pour guider la planification des activités d'inspection.
- Poursuite des travaux sur la mesure de l'efficacité des inspections en établissant le taux de conformité des lieux inspectés.
- Poursuite des travaux visant à établir le taux de conformité des lieux inspectés afin de mesurer l'efficacité des inspections.
- Adoption, le 4 octobre 2011, de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect.
- Mise en œuvre du Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires, d'une directive sur le traitement des manquements et d'une procédure sur la préparation d'un dossier de sanction administrative pécuniaire.
- Mise en place, le 4 novembre 2011, d'un registre public des déclarations de culpabilité à la LQE et à ses règlements sur le site Web du MDDEP.
- Mise en place, le 1^{er} février 2012, d'un registre public des sanctions administratives pécuniaires sur le site Web du MDDEP.
- Mise à la disposition des utilisateurs de nouveaux modules de formation en ligne, l'un sur la création d'un intervenant et l'autre sur la création de documents.
- Améliorations apportées au Système d'aide à la gestion des opérations (SAGO) afin de permettre la validation des données et de bonifier l'aide en ligne.

Gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste

Le Commissaire au développement durable a formulé quinze recommandations au sujet de la gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste. L'une de ces quinze recommandations était adressée au MDDEP et trois autres étaient formulées à l'intention du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et du MDDEP de manière conjointe. Les recommandations qui touchent le Ministère concernent la coordination interministérielle et les activités d'inspection et de contrôle.

Mesures prises en 2011-2012

- Mise en place d'un comité externe pour l'évaluation environnementale stratégique mandaté par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- Mise en place d'un comité interministériel MDDEP-MRNF-MAMROT pour coordonner la mise en place d'un cadre gouvernemental.
- Mise en place d'un comité de coordination MDDEP-MRNF sur le gaz et le pétrole et tenue de rencontres pour discuter de la complémentarité des programmes de contrôle des deux ministères.
- Processus de coordination des échanges lors de l'analyse des autorisations, de la planification et de la réalisation des inspections. Partage des conclusions des inspections entre les directions régionales du MDDEP et le Bureau des hydrocarbures du MRNF en cours d'élaboration.
- Réalisation de 215 inspections sur l'ensemble des puits de gaz de schiste en date du 31 mars 2012.
- Mise en place, à l'automne 2010, d'un programme de contrôle systématique prévoyant plusieurs visites par année pour chacun des puits et une fréquence plus élevée pour les puits qui feraient l'objet de travaux.
- Élaboration d'une grille de contrôle pour les inspections. Cette grille sera modifiée pour inclure les exigences qui seront introduites par la directive sur l'industrie du gaz de schiste, en cours d'élaboration.
- Entrée en vigueur du Règlement sur la transmission de renseignements liés à l'exécution de certains travaux de forage et de fracturation de puits gaziers ou pétroliers, lequel oblige une entreprise titulaire d'un certificat d'autorisation à transmettre tout renseignement relatif aux eaux usées et aux boues de forage et de fracturation. À ce jour, toutes les compagnies ont transmis une grande quantité d'informations, qui sont mises à la disposition du Bureau de coordination sur les évaluations stratégiques du MDDEP.
- Obtention des renseignements relatifs aux eaux usées et aux boues de forage et de fracturation permettant de s'assurer du respect des obligations des exploitants pour chaque acte statutaire délivré.
- Élimination des eaux usées et des boues de forage entreposées sur les sites de gaz de schiste au Québec en date du 31 mars 2012.



6

CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC

LA DÉCLARATION DE LA DIRECTION SUR LA FIABILITÉ DE L'INFORMATION

La présente partie du rapport constitue la quinzième reddition de comptes annuelle du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ). Les renseignements qu'elle contient relèvent de la responsabilité du directeur général, qui assure la gestion du CEAEQ selon les pouvoirs que la sous-ministre lui a délégués.

Conformément à notre mandat, nous nous sommes engagés, en tant qu'équipe de direction, à maintenir, tout au cours de l'exercice financier, des systèmes de contrôle interne et d'information en matière de gestion, de façon à permettre une gestion ordonnée de nos activités et une reddition de comptes en fonction des engagements inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité, l'Entente de gestion ainsi que le Plan d'action 2011-2012. Ces systèmes sont mis en place pour assurer le respect des lois, des règlements et des directives qui régissent les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles actuellement en usage au gouvernement du Québec.

À notre connaissance, l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2012.

Guy Chouinard

Directeur général du Centre d'expertise
en analyse environnementale du Québec

Québec, le 19 octobre 2012

LE SUIVI DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les cibles ainsi que les indicateurs de résultats liés à la mesure de la performance et de la qualité des services du CEAEQ sont définis dans sa convention de performance et d'imputabilité.

Assurer la formation et le perfectionnement du personnel afin d'optimiser la prestation de services du CEAEQ

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du volume des activités de formation et de perfectionnement. En 2011-2012, 2 991 heures ont été consacrées à ce type d'activités par rapport aux 1 923 heures prévues en début d'exercice.

Évolution des activités de formation et de perfectionnement

Indicateur : Pourcentage des heures productives consacrées à la formation et au perfectionnement				
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Cibles	2,0 %	2,0 %	1,5 %	1,5 %
Résultats	5,5 %	4,4 %	4,6 %	2,2 %

Le nombre d'heures consacrées à la formation et au perfectionnement et l'investissement requis dans ces activités étant en étroite relation, le résultat présenté dans le tableau précédent et dans le tableau ci-dessous ont tous les deux dépassé la cible pour l'année 2011-2012. Cela est en bonne partie attribuable à l'arrivée de nouveau personnel et à l'objectif visant à maintenir l'expertise par la formation. On constate cependant une diminution de l'investissement en formation depuis les trois dernières années.

Évolution de l'investissement dans la formation et le perfectionnement

Indicateur : Pourcentage de la masse salariale investi dans la formation et le perfectionnement				
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Cibles	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Résultats	5,3 %	4,9 %	4,1 %	1,3 %

Réaliser des projets de développement scientifique et technique pour les besoins de la clientèle

Le temps consacré aux projets de développement scientifique en 2011-2012 totalise 8 975 heures, soit 7 % des heures consacrées à la prestation de services. Ce résultat est inférieur à la cible de 8 % établie en début d'exercice. Cette diminution est due au resserrement de la définition d'activités de développement scientifique comparativement aux années précédentes.

Évolution des activités de développement scientifique et technique

Indicateur : Nombre d'heures investies dans le développement scientifique et technique par rapport aux heures consacrées à la production des produits et des services, exprimé en pourcentage				
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Cibles	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
Résultats	15,8 %	10,4 %	8,3 %	7,0 %

Maintenir les taux d'autofinancement

L'exercice 2011-2012 s'est clôturé avec des revenus autonomes de 3 168 500 \$, soit un taux d'autofinancement de 23,4 %. Il s'agit d'une baisse significative par rapport aux exercices antérieurs, malgré le fait que ce résultat dépasse la cible de 20,0 %. Cette baisse est attribuable à une diminution des revenus provenant de contrats réalisés à l'externe.

Évolution du taux d'autofinancement généré par l'ensemble des produits et des services

Indicateur : Ratio des revenus par rapport aux dépenses générées par les produits et les services, exprimé en pourcentage				
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Cibles	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %
Résultats	28,0 %	27,7 %	29,6 %	23,4 %

Évolution des activités hors Québec

Indicateur : Ratio des revenus hors Québec par rapport aux revenus totaux de 1999-2000, excluant ceux des droits et permis				
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Cibles	241,3	235,0	235,0	235,0
Résultats	359,7	364,3	560,9	354,9

Les revenus hors Québec générés en 2011-2012 sont comparables à ceux de 2008-2009 et de 2009-2010. Le caractère exceptionnel de l'année 2010-2011 s'explique en grande partie par la réalisation d'un projet d'envergure en partenariat avec l'Université de Montréal.

Rayonnement scientifique

Le rayonnement scientifique permet de suivre la proportion des activités de développement avec communication scientifique à partir d'un indice pondéré. Par exemple, une cote de 1,0 est attribuée à une publication avec jury, alors qu'une cote de 0,75 est attribuée à une présentation scientifique.

Évolution des activités de rayonnement scientifique

Indicateur : Indice annuel pondéré des activités de rayonnement scientifiques réalisées				
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Cibles	25	25	25	25
Résultats	56,8	60,5	42,8	33,8

Le nombre de ces activités de rayonnement s'élevait à 55 en 2011-2012, dont 16 publications, 6 directions de thèse et de stage, 4 formations et 29 présentations lors de congrès et de colloques. Ces activités de rayonnement ont connu une baisse par rapport à 2010-2011 en raison de mesures visant à limiter les dépenses de déplacement.

Coût de revient

Le tableau ci-dessous montre l'évolution qu'a connue le coût de revient entre 2008-2009 et 2011-2012.

Évolution du coût de revient horaire global par produits et services

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Analyses de laboratoire	81,52 \$	78,27 \$	83,22 \$	95,92 \$
Services d'études	104,53 \$	86,64 \$	94,42 \$	127,61 \$
Accréditation	90,57 \$	89,63 \$	93,72 \$	93,28 \$
CEAEQ	85,03 \$	81,13 \$	86,24 \$	98,80 \$

Les résultats de l'exercice 2011-2012 mettent en évidence une hausse significative du coût de revient horaire. Cette variation est attribuable principalement au fait que les charges liées à la réalisation du nombre d'heures de prestation de services ont augmenté substantiellement. En effet, elles sont passées de 12 956 400 \$ en 2010-2011 à 13 530 100 \$ en 2011-2012, soit une hausse d'un peu plus de 4 %. Enfin, les heures de prestation de services ont connu également une hausse de 6 % : elles sont passées de 149 466 heures en 2010-2011 à 157 769 en 2011-2012.

L'UTILISATION DES RESSOURCES

Ressources humaines

Effectif utilisé

Statut	2011-2012 ETC	2010-2011 ETC	Écart ETC
Régulier	66,3	76,3	(10,0)
Occasionnel	43,9	37,0	6,9
Total	110,2	113,3	(3,1)

Secteurs	2011-2012 ETC	2010-2011 ETC	Écart ETC
Laboratoires	82,3	85,4	(3,1)
Accréditation	20,2	20,3	(0,1)
Administration	7,7	7,6	0,1
Total	110,2	113,3	(3,1)

L'effectif total autorisé était de 105 en 2011-2012. Le CEAEQ a clôturé l'exercice avec 110,2 ETC, pour une diminution de 3,1 ETC par rapport à 2010-2011. L'écart observé entre l'effectif autorisé et l'effectif utilisé s'explique par la nécessité pour le CEAEQ de recourir à du personnel supplémentaire pour remplir ses obligations auprès du Ministère et pour générer des revenus externes essentiels.

Ressources financières¹²

Fonctionnement

Produits	2011-2012 (000\$)	2010-2011 (000\$)	Écart (000\$)
Crédits de dépenses liés au portefeuille du Ministère	4 050,3	4 456,8	(406,5)
Autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits ¹³	4 981,0	4 649,7	331,3
Revenus nets associés à la fourniture de biens et à la prestation de services ¹⁴	2 818,5	3 199,1	(380,6)
Contribution du Fonds vert ¹⁵	486,9	427,8	59,1
Total	12 336,7	12 733,4	(396,7)

.....

12 Information financière figurant aux registres comptables au 4 juin 2012 (2010-2011 au 21 avril 2012). Cette information peut différer de celle qui figurera aux comptes publics du gouvernement en raison des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances.

13 Comprend les avantages sociaux, le loyer, les services reçus du Ministère et l'amortissement des immobilisations.

14 Se référer aux revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services présentés dans le prochain tableau.

15 Le Fonds vert assume pour le CEAEQ certaines dépenses associées à la gestion des matières résiduelles et au Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques.

Charges	2011-2012 (000\$)	2010-2011 (000\$)	Écart (000\$)
Traitement et avantages sociaux	6 560,4	7 225,2	(664,8)
Loyer	2 285,5	2 142,9	142,6
Services reçus du Ministère	1 148,6	702,7	445,9
Amortissement des immobilisations	1 066,8	1 013,0	53,8
Contrats de services et honoraires professionnels	629,5	591,5	38,0
Transport, communications et messageries	148,3	161,6	(13,3)
Fournitures, approvisionnement et autres	1 691,0	1 119,5	571,5
Total des charges	13 530,1	12 956,4	573,7
Déficit annuel ¹⁶	(1 193,4)	(223,0)	(970,4)
Total	12 336,7	12 733,4	(396,7)

L'exercice 2011-2012 s'est clôturé par un déficit de 1,2 million de dollars. Ce déficit d'exploitation a été absorbé par les fonds de revenus externes cumulés au compte à fin déterminée afin de maintenir l'équilibre budgétaire. De façon générale, l'effet combiné d'une augmentation des charges et d'une diminution des crédits, des transferts et des revenus associés à la fourniture de biens et de services, par rapport à 2010-2011, constitue la principale explication du déficit observé.

Revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services

Revenus	2011-2012 (000\$)	2010-2011 (000\$)	Écart (000\$)
Analyses en laboratoire et services d'études	1 259,8	1 544,0	(284,2)
Vente de matériaux de référence	160,1	132,5	27,6
Revenus hors Québec	354,9	560,9	(206,0)
Autres revenus	159,2	67,3	91,9
Projets spéciaux par transfert de crédits	510,2	555,7	(45,5)
Total partiel	2 444,2	2 860,4	(416,2)
Accréditation des laboratoires	724,3	688,7	35,6
Prévision du crédit au net lié à l'accréditation des laboratoires ¹⁷	(350,0)	(350,0)	0,0
Total accréditation	374,3	338,7	35,9
Total	2 818,5	3 199,1	(380,6)

Les revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services ont diminué de près de 14 % par rapport à l'année 2010-2011. Cette baisse de revenus est surtout attribuable à la diminution des revenus hors Québec ainsi qu'à celle des revenus résultant des activités d'analyses en laboratoire et de services d'études. Enfin, les revenus provenant de la vente de matériaux de référence et de l'accréditation des laboratoires ont augmenté, ce qui a permis de compenser partiellement la baisse de revenus observée dans les autres secteurs d'activité.

¹⁶ L'excédent ou le déficit annuel est assumé à même le compte à fin déterminée.

¹⁷ Les revenus perçus par le CEAQ à l'égard de l'accréditation et de l'agrément sont versés au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, en vertu du mécanisme de crédit au net, l'excédent de la prévision de crédit au net donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalant aux revenus qui excèdent la prévision.

Investissements

Sources de financement	2011-2012 (000\$)	2010-2011 (000\$)	Écart (000\$)
Crédits d'investissement liés au portefeuille du Ministère	1 222,3	837,6	384,7
Autres investissements sans transfert de crédits	62,2	14,6	47,6
Contribution au Fonds vert	48,5	42,9	5,6
Total	1 333,0	895,1	437,9

Nature des investissements	2011-2012 (000\$)	2010-2011 (000\$)	Écart (000\$)
Équipement de laboratoire	1 221,6	809,0	412,6
Matériel et équipement de bureau	0,0	4,6	(4,6)
Équipement informatique	4,2	36,4	(32,2)
Systèmes informatiques	62,2	14,5	47,7
Aménagements	45,0	0,0	45,0
Matériel roulant	0,0	30,7	(30,7)
Total	1 333,0	895,1	437,9

Le niveau d'investissement a connu une augmentation substantielle en 2011-2012 avec une hausse de 49 % par rapport à l'année 2010-2011. En effet, le CEAEQ a procédé à l'acquisition de plusieurs équipements spécialisés, notamment dans le secteur de la radioactivité avec l'achat d'un compteur à gaz proportionnel et d'un compteur à scintillation liquide de même que dans le domaine de la détection des métaux à l'état d'ultratraces avec l'achat d'un spectromètre de masse à haute résolution.

Les actions liées à l'offre de service au Ministère

L'offre de service du CEAEQ couvre l'analyse en laboratoire, l'accréditation des laboratoires, des entreprises d'échantillonnage environnemental et des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds, la reconnaissance des experts, les études de terrain, l'expertise en écotoxicologie et les services-conseils en analyse environnementale.

Prestation de services au Ministère, exprimée en heures et selon le domaine d'activité

Domaines d'activité	Quota 2011-2012 Heures	Réalisées 2011-2012 Heures	Écart au quota Heures	Réalisées 2010-2011 Heures
Analyses en laboratoire	68 000	64 250	(3 750)	58 144
Études de terrain	8 000	14 750	6 750	12 199
Écotoxicologie	4 000	4 767	767	5 171
Autres expertises ¹⁸	1 500	2 198	698	2 240
Accréditation	26 000	24 593	(1 407)	26 273
Sous-total quota	107 500	110 558	3 058	104 027
Projets spéciaux	–	8 454	–	10 822
Heures totales	107 500	119 012	3 058	114 849

Au chapitre des heures réalisées dans le cadre des quotas ministériels, l'écart observé de 3 058 heures est surtout causé par la hausse du nombre d'heures consacrées aux études de terrain (6 750 heures, soit près du double du quota d'heures préalablement déterminées). Ce dépassement est attribuable à la mise en œuvre, depuis 2009-2010, d'un programme de surveillance des émissions atmosphériques de sources fixes en milieu industriel. Les études de terrain menées dans le cadre de ce programme sont financées par le Fonds vert. En ce qui concerne les analyses en laboratoire, les heures réalisées n'ont pas atteint le quota. Cela est attribuable principalement au plan de gestion des algues bleu-vert qui a permis une gestion plus efficace des épisodes et qui a réduit de façon importante le volume d'analyses en laboratoire.

Finalement, le CEAEQ a consacré 8 454 heures à la réalisation de projets spéciaux. Les heures imputées aux projets spéciaux ne font pas partie du quota annuel. Elles ont été financées par le transfert de crédits puisés à même les budgets de fonctionnement des unités clientes.

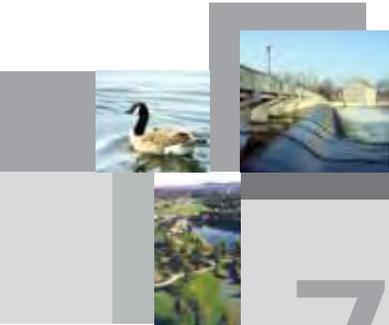
Révision de la documentation scientifique et technique

Le Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales est un recueil des cahiers établissant les règles de l'art en matière d'échantillonnage environnemental. Leur mise à jour est requise selon l'évolution des pratiques d'échantillonnage.

Mise à jour du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*

Livrables	Résultats
Révision du cahier 3, portant sur l'échantillonnage des eaux souterraines	Cahier 3 révisé et publié au 31 mars 2012
Révision du cahier 7, portant sur les méthodes de mesure du débit en conduit ouvert	Deux nouvelles sections du cahier 7 publiées au 29 février 2012

18 Autres expertises : avis et expertise lors de révisions réglementaires, d'analyses, de la coordination de projets ou de la rédaction et de la révision des cahiers du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*.



7

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

LA DÉCLARATION DE LA DIRECTION SUR LA FIABILITÉ DE L'INFORMATION

La présente partie du rapport constitue la onzième reddition de comptes annuelle du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ). Les renseignements qu'elle contient relèvent de la responsabilité du directeur général du Centre d'expertise hydrique du Québec, selon les pouvoirs que la sous-ministre lui a délégués.

Conformément à notre mandat, nous nous sommes engagés, en tant qu'équipe de direction, à maintenir, tout au long de l'exercice financier 2011-2012, des systèmes de contrôle interne et d'information en matière de gestion, de façon à permettre une gestion ordonnée de nos activités et une reddition de comptes en fonction des engagements inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité, l'Entente de gestion ainsi que le Plan d'action 2011-2012. Ces systèmes sont mis en place pour assurer le respect des lois, des règlements et des directives qui régissent les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles actuellement en usage au gouvernement du Québec.

À notre connaissance, l'information contenue dans la présente partie du rapport est fiable et correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2012.



Yvon Gosselin, ing.
Directeur général du Centre
d'expertise hydrique du Québec

Québec, le 19 octobre 2012

LE SUIVI DES INDICATEURS DE PERFORMANCE¹⁹

Poursuite de l'amélioration de la performance

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)	Accroître les revenus de 5 % d'ici au 31 mars 2012	
Indicateur	Pourcentage d'accroissement des revenus	
Résultats	2011-2012	2010-2011
	30,0 %	(19,8 %)

Les revenus du CEHQ applicables à cette cible ont connu une hausse de 30 % par rapport à l'exercice 2010-2011. La variation par rapport à la cible s'explique en partie par la réception d'un montant d'arrérages de 881 445 \$ concernant les droits relatifs à l'emmagasinement des eaux et à l'exploitation du réservoir Kénogami. Ces droits ne seront pas récurrents en 2012-2013.

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)	Consacrer, dans l'année, au moins 1,5 % des heures productives à la formation et au perfectionnement, à l'exclusion de la formation non structurée à la tâche	
Indicateur	Pourcentage des heures productives (formation et perfectionnement)	
Résultats	2011-2012	2010-2011
	1,1 %	1,4 %

Le résultat atteint au cours de l'exercice 2011-2012 correspond à 3 570 heures de formation et de perfectionnement, soit 1,1 % des heures productives. Cela représente une diminution de 17 %, soit 735 heures, par rapport au résultat de l'exercice précédent, qui était de 4 305 heures. Les heures consacrées à la formation et au perfectionnement en 2011-2012 représentent 1,1 % de la masse salariale et dépassent l'objectif de 1 % fixé par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

19 Les résultats relatifs à la gestion des barrages publics et du domaine hydrique de l'État ainsi qu'à l'administration de la Loi sur la sécurité des barrages, la connaissance et l'expertise hydrique, la santé et la sécurité au travail et la formation du personnel sont présentés dans la section 2.

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)	Traiter 80 % des actes légaux requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages dans un temps égal ou inférieur aux délais suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 150 jours civils pour la construction ou la modification de la structure d'un barrage; ▪ 45 jours civils pour la démolition, le changement d'utilisation ou la cessation définitive ou temporaire de l'exploitation d'un barrage; ▪ 8 jours civils pour la modification des plans et devis 	
Indicateur	Taux de respect des délais	
Résultats	2011-2012	2010-2011
	98,3 %	97,6 %

La cible fixée a été dépassée, affichant un résultat de 98,3 %. Au 31 mars 2012, le CEHQ avait traité 59 demandes d'autorisation. Ainsi, un seul acte légal requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages sur les 59 demandes a été traité dans un délai excédant le délai cible.

Taux de respect des délais pour le traitement des demandes au 31 mars 2012

Délai selon la catégorie de demandes	Demandes traitées		Demandes traitées dans un délai égal ou inférieur à la cible		Taux de respect (%)	
	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011
150 jours civils (construction/modification)	54	36	54	36	100,0	100,0
45 jours civils (démolition/changement d'utilisation/cessation)	3	3	2	3	66,7	100,0
8 jours civils (modification de plans et de devis)	2	2	2	1	100,0	50,0
Total	59	41	58	40	98,3	97,6

L'UTILISATION DES RESSOURCES

Ressources humaines

Pour mener à bien la mission et les mandats qui lui sont confiés, le Centre d'expertise hydrique du Québec peut compter sur une équipe d'employées et d'employés permanents, occasionnels, saisonniers et étudiants. Au 1^{er} avril 2011, la cible relative à l'effectif total autorisé était de 206 équivalents temps complet (ETC). Au cours de l'exercice 2011-2012, le CEHQ a utilisé un effectif total²⁰ de 206 ETC (2010-2011 : 197,2 ETC), soit 142,5 ETC pour le personnel permanent, auxquels s'ajoutent 63,5 ETC pour le personnel occasionnel. Ainsi, par rapport à l'exercice précédent, l'effectif utilisé a progressé de 8,8 ETC.

Ressources financières

Fonctionnement

Produits	2011-2012 (000 \$)	2010-2011 (000 \$)	Écart (000 \$)
Crédits de dépenses de portefeuille MDDEP ²¹	12 202,0	15 301,5	(3 099,5)
Crédits reportés de 2010-2011 ²²	0,0	0,0	0,0
Autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits ²³	9 836,8	8 296,1	1 540,7
Crédits provenant de l'application du crédit au net ²⁴	3 814,3	2 541,9	1 272,4
Fonds vert ²⁵	3 420,8	2 132,6	1 288,2
Fonds d'assistance financière	277,2	121,8	155,4
Entente – Revenu Québec	47,4	399,2	(351,8)
Total des produits	29 598,5	28 793,1	805,4
Charges			
Traitement et avantages sociaux	13 869,8	13 361,7	508,1
Dépenses de fonctionnement et de transfert	6 471,3	8 392,7	(1 921,4)
Soutien administratif	3 603,0	2 446,1	1 156,9
Amortissement des immobilisations	5 654,4	4 592,6	1 061,8
Total des charges	29 598,5	28 793,1	805,4

20 Source : MEDIA, Secrétariat du Conseil du trésor, ETC utilisés au cours de l'exercice financier 2011-2012. Il est à noter que les ETC utilisés pour les étudiants sont inclus dans les données uniquement à titre d'information ainsi que le calcul du nombre de départs à la préretraite. Ils ne comptent pas dans le calcul final de l'atteinte de la cible des ETC utilisés.

21 Les dépenses correspondent aux données financières comptabilisées à l'aide du système SAGIR au 4 juin 2012. Ces données peuvent toutefois différer de celles qui figurent dans les comptes publics du gouvernement, et ce, en raison notamment des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances.

22 Comprend les dépenses liées aux avantages sociaux, au soutien administratif, à l'amortissement des immobilisations et aux dépenses d'immobilisations comptabilisées dans les années antérieures, mais transférées à la dépense en cours d'exercice.

23 Le crédit au net est présenté avec les revenus.

24 Le Fonds vert assume certains coûts, notamment ceux qui sont associés à des barrages.

25 Le Fonds d'assistance financière assume les coûts associés à la mise aux normes des ouvrages situés sur le pourtour du lac Kénogami.

Globalement, les produits ont augmenté de 0,8 million de dollars (2,8 %), passant de 28,8 millions en 2010-2011 à 29,6 millions en 2011-2012.

Cette augmentation s'explique en grande partie par :

- Une augmentation de 1,5 million de dollars (18,6 %) des autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits;
- Une augmentation de 50,1 % des crédits provenant de l'application du crédit au net, qui sont passés de 2,5 millions de dollars en 2010-2011 à 3,8 millions en 2011-2012;
- Une augmentation de 1,3 million de dollars de la contribution en provenance du Fonds vert, qui assume certains coûts depuis 2007-2008, dont ceux qui sont associés à des barrages et à des activités liées au Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques;
- Une baisse des crédits de dépenses de portefeuille alloués par le MDDEP de 3,1 millions de dollars (20,3 %); ces crédits sont passés de 15,3 millions en 2010-2011 à 12,2 millions en 2011-2012. Les travaux d'excavation d'un haut fond dans la rivière des Mille Îles se sont terminés en 2011-2012;
- Une diminution de 0,4 million de dollars liée à l'entente avec Revenu Québec, étant donné qu'aucune démolition n'a eu lieu au cours de l'année.

Les charges de l'exercice 2011-2012 ont été de 29,6 millions de dollars; elles ont connu une hausse de 0,8 million de dollars (2,8 %) par rapport à 2010-2011. Les dépenses de soutien administratif (1,2 million de dollars) ainsi que le traitement et les avantages sociaux (0,5 million de dollars) et l'amortissement des immobilisations (1,1 million de dollars) ont donné lieu aux principales augmentations par rapport à 2010-2011.

Revenus

Le CEHQ a perçu des revenus totalisant 5,8 millions de dollars qui ont été versés au Fonds consolidé du revenu. Ces revenus présentent une augmentation de 1,3 million de dollars, soit de 28 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par une hausse des bénéfices découlant de la gestion des barrages publics. En effet, le CEHQ a perçu des revenus supérieurs grâce à un contrat d'emmagasinement des eaux sur la rivière Chicoutimi. Ces sommes comportent notamment les bénéfices de la régularisation du réservoir Kénogami et un versement rétroactif couvrant la période de 2006 à 2012.

Revenus	2011-2012 (000 \$)	2010-2011 (000 \$)	Écart (000 \$)
Gestion des barrages publics	3 306,1	2 399,9	906,3
Droits annuels en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	536,5	493,5	43,0
Autorisations en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	620,8	462,2	158,6
Location et concession de lots de grève	984,6	988,0	(3,4)
Vente de lots de grève, de terrains et de bâtiments	228,7	171,3	57,4
Autres revenus	137,6	26,9	110,7
Total	5 814,3	4 541,9	1 272,4
Total des revenus applicables au crédit au net	5 814,3	4 541,9	1 272,4
Prévision de crédit au net	(2 000,0)	(2 000,0)	0,0
Crédits additionnels autorisés	3 814,3	2 541,9	1 272,4

Les revenus du CEHQ comprennent également une hausse de 158 700 \$ provenant des demandes d'autorisation en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages et de 43 000 \$ provenant des revenus des droits annuels en vertu de l'application de cette loi également. Quant à la vente de lots de grève, de terrains et de bâtiments, elle a progressé de 57 400 \$.

Au cours de l'exercice financier, le CEHQ a reçu 3,8 millions de dollars en crédits additionnels de dépenses grâce au crédit au net²⁶, ce qui représente une augmentation de 50,1 % par rapport à l'exercice précédent.

26 Les revenus perçus sont versés au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, en vertu du mécanisme de crédit au net, l'excédent de la prévision de crédit au net donne droit à une hausse du crédit des dépenses d'un montant équivalant aux revenus qui excèdent la prévision.

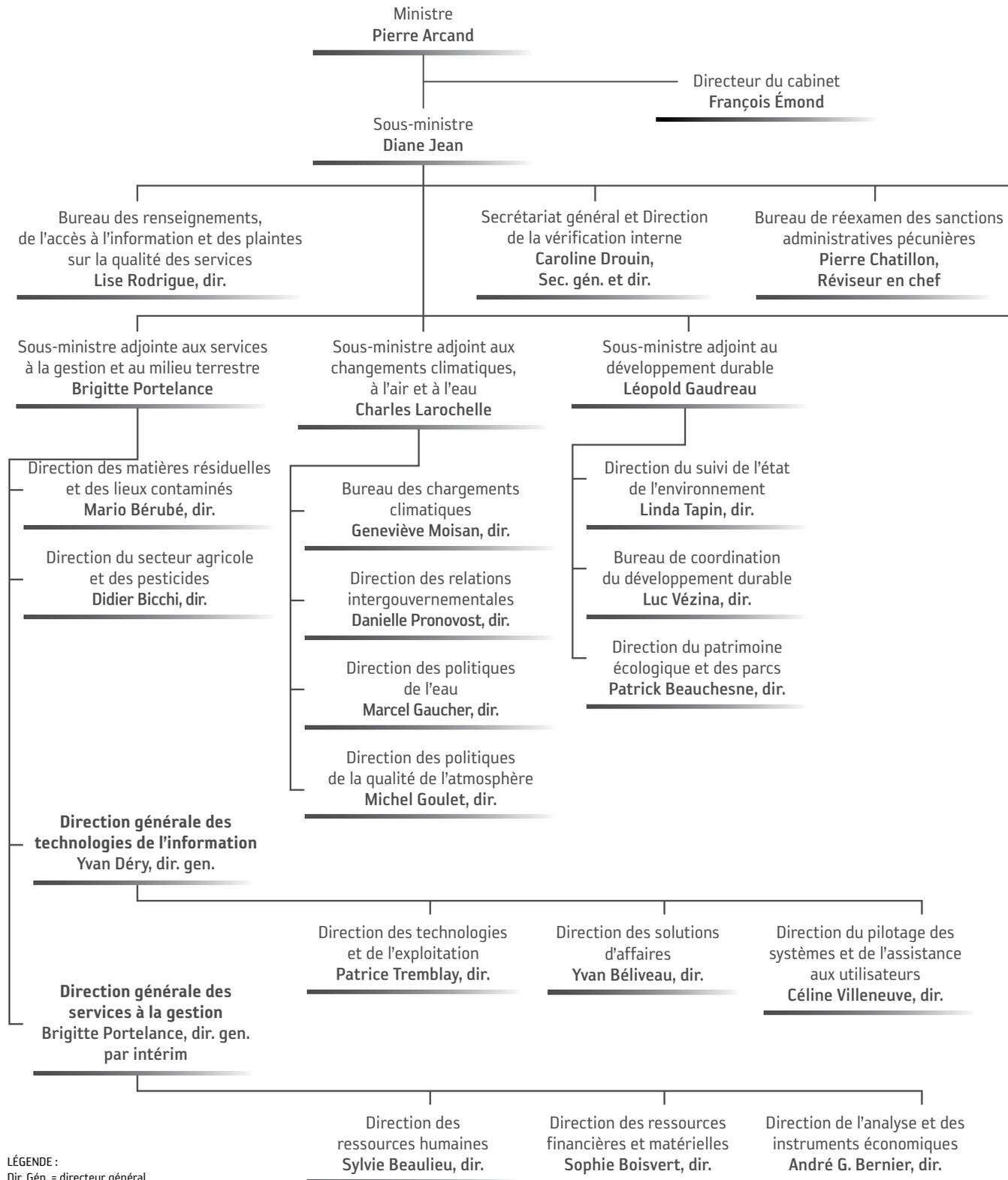
Investissements

Au total, le CEHQ a investi 30,8 millions de dollars en immobilisations au cours de l'exercice 2011-2012, ce qui représente une diminution de 23,1 millions de dollars par rapport à 2010-2011. En 2011, le gouvernement fédéral a transféré le barrage Laniel au gouvernement du Québec, ainsi qu'il avait été convenu dans une entente conclue entre les deux paliers de gouvernements le 19 mars 2007. La valeur comptable du barrage avait donc été prise en compte dans les états financiers de 2010-2011, ce qui n'est pas le cas cette année.

Provenance	2011-2012 (000 \$)	2010-2011 (000 \$)	Écart (000 \$)
Crédits d'investissement de portefeuille MDDEP	22 184,3	17 738,3	4 446,0
Autres investissements ministériels sans transfert de crédits	376,8	196,8	180,0
Fonds d'assistance financière	6 763,1	5 385,9	1 377,2
Fonds vert	1 522,5	30 611,8	(29 089,3)
Total	30 846,7	53 932,8	(23 086,1)
Utilisation			
Barrages	29 829,1	52 947,3	(23 118,2)
Terrains	21,0	0,0	21,0
Aménagements	0,0	0,0	0,0
Bâtiments	3,5	63,4	(59,9)
Matériels et équipements	979,6	896,2	83,4
Systèmes informatiques	0,0	0,0	0,0
Développement informatique	13,5	25,9	(12,4)
Total	30 846,7	53 932,8	(23 086,1)

Les immobilisations acquises sans transfert de crédits par le Ministère, le Fonds vert et le Fonds d'assistance financière s'élèvent à 8,7 millions de dollars (36,2 millions de dollars en 2010-2011) et touchent principalement la réfection de barrages et l'ajout d'équipements spécialisés.

ANNEXE 1



LÉGENDE :
 Dir. Gén. = directeur général
 Dir. = directeur ou directrice
 Chef = chef de service
 Sec. = secrétaire

Organismes relevant du ministre

Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement
Président
Pierre Renaud

Société des établissements
de plein air du Québec
Président-directeur général
Raymond Desjardins

Société québécoise de
récupération et de recyclage
Présidente-directrice générale
Ginette Bureau

Direction des
affaires juridiques
Monique Rousseau, Dir.

Direction des communications
Jérôme Thibault, dir.

Sous-ministre adjoint à l'expertise hydrique,
à l'analyse et aux évaluations environnementales
Jacques Dupont

Direction des évaluations
environnementales
Marie-Josée Lizotte dir.

Bureau de coordination sur
les évaluations stratégiques
Yvon Maranda, dir.

Centre d'expertise en analyse
environnementale du Québec
Directeur général
Guy Chouinard

Centre d'expertise hydrique
du Québec
Directeur général
Yvon Gosselin

Direction de l'accréditation
et des relations externes
Louis Martel, dir.

Direction des barrages publics
Vacant

Direction de l'analyse et de
l'étude de la qualité du milieu
Claude Laliberté, dir. int.

Direction de la gestion
du domaine hydrique de l'État
Peter Stevenson, dir.

Direction du laboratoire
des pollutions industrielles
Claude Laliberté, dir.

Direction de la sécurité
des barrages
Michel Dolbec, dir.

Direction de l'expertise
hydrique
Paula Bergeron, dir.

Sous-ministre adjoint à l'analyse et à l'expertise
régionales et au Centre de contrôle environnemental
du Québec
Michel Rousseau

Direction générale de
l'analyse et de l'expertise
régionales

Centre de contrôle
environnemental du Québec

Bas Saint-Laurent, Gaspésie
et Îles-de-la-Madeleine
Jean-Marie Dionne, dir.

Bas Saint-Laurent, Gaspésie
et Îles-de-la-Madeleine
Jules Boulanger, dir.

Saguenay-Lac-Saint-Jean
Édith Tremblay, dir.

Saguenay-Lac-Saint-Jean
Daniel Labrecque, dir.

Capitale-Nationale et
Chaudière-Appalaches
Isabelle Olivier, dir.

Capitale-Nationale et
Chaudière-Appalaches
Jean-Marc Lachance, dir.

Mauricie et Centre-du-Québec
Luc Saint-Martin, dir.

Mauricie et Centre-du-Québec
Pierre Boucher, dir.

Estrie et Montérégie
Pierre Paquin, dir.

Estrie et Montérégie
Émile Grieco, dir.

Montréal, Laval, Lanaudière
et Laurentides
Pierre Robert, dir.

Montréal, Laval, Lanaudière
et Laurentides
Hélène Proteau, dir.

Abitibi-Témiscamingue et
Nord-du-Québec
Édith van de Walle, dir.

Abitibi-Témiscamingue et
Nord-du-Québec
Hélène Iracà, dir.

Outaouais
Alexandre Iracà, dir.

Outaouais
Yves Labelle, dir.

Côte-Nord
Alain Gaudreault, dir.

Côte-Nord
Nathalie Chouinard, dir.



Pour tout renseignement, vous pouvez
communiquer avec le Centre d'information
du ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs :

TÉLÉPHONE: 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)
TÉLÉCOPIEUR: 418 646-5974
COURRIEL: info@mddep.gouv.qc.ca
INTERNET: www.mddep.gouv.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

ISBN : 978-2-550-66162-7 (imprimé)

978-2-550-66163-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2012

Crédit des photos

© Le Québec en images, CCDMD : Camil Fraser, Denis Chabot,
Gaétan Beaulieu, Mélissa Laniel, Michel Plante, Gilles Cusson
Line Couillard (MDDEP)
iStockphoto

**Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs**

Québec 